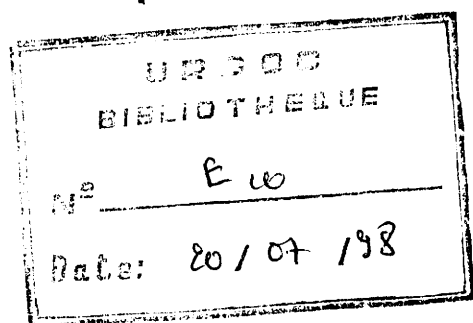


SYNTHESE DES TRAVAUX DU SEMINAIRE

SUR LA FILIERE RIZ

DU 27 AU 30 SEPTEMBRE 1995

== SEGOU ==



1ERE PARTIE**EXPOSE ET DEBAT****I CEREMONIE D'INAUGURATION**

Le Séminaire sur la politique rizicole " Coûts, Prix, Commerce " a été inauguré le mercredi 27 Septembre 1995 dans la salle de conférence du Centre GABRIEL CISSE à SEGOU.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence effective du Gouverneur de la 4ème Région, Monsieur Amadou Balobo MAIGA.

Dans son discours d'ouverture, le Gouverneur a souhaité la bienvenue aux participants, souligné l'importance de la politique rizicole et rappelé les enjeux du Séminaire. Il a interpellé les participants sur les grandes questions de la politique rizicole et conclu par un message de remerciements aux partenaires extérieurs qui soutiennent la filière riz et à la Caisse Française de Développement pour sa contribution à l'organisation du Séminaire.

II EXPOSE GENERAL SUR LA FILIERE RIZICOLE ET LA PROTECTION TARIFAIRE AU MALI

Les idées forces du rapport de Monsieur Robert HIRSCH (CFD) présenté par Monsieur Blaise LEENHARDT sont les suivantes :

- L'année 1994 / 1995 apparaît comme une année où le bilan céréalier rizicole a été légèrement déficitaire et où a eu lieu un important ajustement par les prix.
- Ce ne sont pas les commerçants qui ont été à l'origine de la hausse des prix. Les marges de transports et de commercialisation n'ont pas significativement augmenté en francs CFA.
- Par contre ce sont les paysans qui ont profité pour l'essentiel de la hausse des prix en réussissant à imposer un "prix syndical" de 115 francs CFA le kilo de paddy.
- Cette hausse des prix à la consommation ne s'est apparemment pas traduite par un report de la consommation des ménages urbains sur les autres céréales sèches (mil, sorgho, maïs) .
- Compte tenu des hauts prix du riz sur le marché international les importations n'ont plus une fonction stabilisatrice sur le marché intérieur. L'action de l'Etat, dans ce contexte apparaît comme fort limitée.
- En matière de protection tarifaire la seule marge de manoeuvre qui reste à l'Etat c'est de protéger la production nationale contre une baisse des prix internationaux en pratiquant une tarification variable, à partir d'un prix théorique d'objectif, ménageant à la fois producteurs et consommateurs.

- Dans la conjoncture actuelle le problème de la protection n'est pas le plus urgent à résoudre.
- Le problème, en dehors du suivi de la filière, du suivi de l'environnement international, et de la concertation entre les différents acteurs est de mettre en avant clairement les dangers que des marges excessives risquent de faire courir à la filière rizicole toute entière en portant atteinte à la compétitivité du riz malien sur le marché sous régional. Tous les prix, toutes les marges ne sont pas possibles même dans un environnement où le riz sera plus cher qu'avant.

LES DEBATS ONT ABOUTI AUX CONCLUSIONS SUIVANTES:

1°) Historique

Avant la dévaluation, la surévaluation du F CFA et la situation du marché mondial ont déterminé des politiques rizicoles favorables aux importations, aux consommateurs urbains et rendu difficile le développement de la production nationale.

Après la dévaluation, la situation a été profondément modifiée:

- Les effets de la dévaluation ont été amortis dans une 1ère phase par les mesures d'accompagnement visant à contenir l'inflation et préserver la paix sociale.
- Dans une 2ème phase, les changements de politiques intervenus dans les pays voisins ont bouleversé la situation du marché du riz dans la sous-région avec des hausses importantes suite à la quasi disparition des mécanismes de stabilisation et de péréquation.
- Les effets de la dévaluation se sont fait ensuite davantage sentir dans une troisième phase avec la répercussion plus complète du réajustement des prix des intrants importés sur les coûts de production.
- D'où une tendance générale à la hausse des prix dans l'ensemble de la sous-région, des modifications des prix relatifs dans la sous-région, et l'augmentation des flux d'échanges, pour la plupart informels.
- La tendance à la régionalisation du marché du RIZ, autrefois cloisonné par les politiques nationales est devenue une caractéristique majeure du marché et les prix du RIZ se rapprochent les uns des autres dans la sous-région (250 à 300 F CFA).

2°) Hausse des prix d'Avril-Mai 1995

La fixation des prix par les producteurs de Niono était perçue comme la raison apparente de la hausse brutale des prix enregistrée en Avril/Mai 1995 au MALI. Mais il faut tenir compte d'autres facteurs explicatifs:

- a. La hausse résulte en partie du réajustement des charges et d'autres éléments comme la contrainte pour les producteurs de procéder le 31 Mars au plus tard à divers remboursements : crédit intrants, redevances eau et autres.
- b. L'insuffisance de l'offre de RIZ sur le marché : le marché international du riz reste tendu et l'offre de riz local ne semble pas avoir été suffisante pour couvrir les besoins, en l'absence d'importations, découragées par les prix internationaux élevés, et des taxes de 49% .
- c. Les effets d'attraction des prix des pays voisins ont également contribué à la hausse.

3°) Problématique des excédents/déficits : le bilan céréalier

La situation difficile du marché (prix, pénurie et besoins en importations) semble démentir les données du bilan céréalier qui aboutissait à un léger excédent.

Les débats ont été ouverts sur la fiabilité du bilan céréalier et en particulier sur les éléments suivants :

- coefficients de conversion (0.55, 0.60)
- consommation (normes)
- production brute, production disponible.

et poursuivis lors de l'exposé sur le bilan céréalier.

4°) Le potentiel du MALI en riz et les avantages comparatifs dont il dispose dans la sous-région ont été reconnus par l'ensemble des participants.

Il a été souligné que le potentiel de production reste largement sous - exploité.

Le potentiel existe à l'O.N. mais aussi ailleurs en particulier dans le Nord du Delta.

L'intensification de la production est également un facteur important d'augmentation de la production de riz, et un grand potentiel existe dans ce domaine.

Mais l'exploitation du potentiel pose plusieurs problèmes

- les coûts des investissements à réaliser
- le maintien des incitations à produire (prix, marges, pouvoir d'achat)
- la durabilité : capacité de l'Etat à subventionner l'eau et le maintien de la fertilité
- l'organisation des marchés
- la disponibilité des moyens de production et l'accessibilité du crédit

5°) La diversité des situations au niveau des producteurs et des circuits de commercialisation rend difficile le calcul d'un coût ou prix du paddy et du RIZ.

6°) Le non report apparent de la consommation vers les autres céréales pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs :

- * les changements de comportement au niveau des consommateurs sont plus lents
- * le RIZ présente toujours des avantages pour la ménagère:
 - . facilité de préparation
 - . disponibilité
 - . coûts énergie etc...

Il faut un délai d'observation plus long tenant compte des autres changements dans les prix relatifs pour appréhender les changements au niveau du consommateur. L'étude en cours au niveau du PRISAS (CILSS) devrait être suivi avec attention, et un mécanisme léger de suivi des tendances de la consommation mise en place.

7°) Problématique du riz cher

Le Séminaire a reconnu que l'ère du riz bon marché était révolue.

La dévaluation du F CFA, les changements structurels dans le marché international et les conséquences des négociations multilatérales (Organisation Mondiale du Commerce) inaugurent une nouvelle ère de RIZ plus cher qui peut être mise à profit pour le développement de la production de RIZ si des changements défavorables de grande ampleur n'intervenaient pas sur le marché international.

8°) Rôle de l'Etat

L'Etat a encore un rôle important à jouer dans la filière RIZ même si ce rôle devient fondamentalement différent avec la libéralisation.

Il appartient à l'Etat de créer les conditions favorables au développement de la riziculture, de veiller au respect des règles du jeu, et de procéder dans certains cas à des arbitrages dans certains conflits entre groupes d'acteurs. L'Etat doit également promouvoir les investissements pour l'aménagement des périmètres et prendre en charge certaines missions de service public.

Les moyens dont dispose l'Etat pour réguler le marché sont toutefois limités dans un système libéralisé : faciliter les importations dans certains cas, appuyer les producteurs dans d'autres cas.

Le Séminaire a souligné à cet égard l'importance de la concertation entre les acteurs et celle d'une meilleure organisation des acteurs économiques, pour permettre à l'Etat de mieux jouer son rôle.

9°) Dimension régionale

Le Séminaire a reconnu que les changements récents intervenus dans la sous-région suite à la dévaluation du F CFA et les réformes structurelles profondes dans les politiques rizicoles, en particulier la disparition des caisses de stabilisation et de péréquation ainsi que la tendance à la vérité des prix ont fortement contribué à renforcer l'interdépendance des marchés de la sous-région.

Les changements de prix relatifs et l'existence de réseaux commerciaux actifs, permettent aux commerçants, de mieux exploiter les opportunités commerciales, mais d'une manière généralement informelle, non contrôlée.

La politique rizicole du MALI devra en conséquence tenir compte de la situation dans les pays voisins. Le Séminaire recommande compte tenu de sa position stratégique que le MALI prenne l'initiative d'une concertation avec les pays voisins en vue de favoriser l'intégration et promouvoir ses exportations.

10°) L'analyse de la filière depuis l'approvisionnement du paysan en intrants jusqu'au consommateur a été reconnue comme un instrument utile pour la mise en oeuvre d'une politique concertée. Cette analyse présente des difficultés compte tenu de la diversité des situations des producteurs, et de la multitude des circuits de commercialisation.

11°) Les filières de transformation connaissent de profondes mutations, dont la baisse du prix du décorticage après la dévaluation est une manifestation.

Les petites décortiqueuses dominent toujours le marché face aux rizeries et même aux grandes décortiqueuses et mini-rizeries, mais au détriment là de qualité, et aussi de leur durabilité, les charges d'amortissement n'étant pas prises en compte .

Par ailleurs, si le MALI devait être exportateur de RIZ, la qualité sera un objectif prioritaire ce qui devrait favoriser les rizeries ou mini-rizeries.

Le Séminaire recommande une analyse approfondie des problèmes de transformation du paddy, dans la zone de l'Office du Niger et dans les autres zones.

12°) Entrée de nouveaux acteurs

Le Séminaire a souligné les mutations dans la filière riz imputable à l'entrée de nouveaux acteurs à plusieurs niveaux de la filière :

- * producteurs d'autres zones que l'Office
- * transformateurs
- * commerçants d'un nouveau type
- * jeunes diplômés etc...
- * femmes

Cette situation réduit dans un premier temps la visibilité sur le marché mais devrait favoriser à terme l'assainissement et la modernisation de la filière.

III EXPOSE SUR LE BILAN CERÉALIER (Monsieur Sékouba D I A R R A , Directeur Adjoint DNSI)

Le bilan se présente globalement comme un récapitulatif d'une situation donnée et permet de donner des indications aussi bien sur les ressources que sur les emplois.

Pourquoi un bilan céréalier dans une économie libéralisée et au Sahel ?

Certains observateurs sont tentés de s'en remettre au libre jeu du marché pour assurer la régulation entre l'offre et la demande, et concluent l'inutilité des bilans céréaliers.

Il y a lieu de rappeler que les pays sahéliens ont depuis les années 70 été frappés par des dures épreuves d'une sécheresse implacable avec des conséquences néfastes sur l'ensemble des économies de la sous-région. Ces pays ont en général leurs ressources qui proviennent essentiellement de l'agriculture malheureusement tributaire des aléas climatiques.

Cette situation difficile des pays sahéliens a amené les décideurs politiques à mettre en place avec l'aide des partenaires une politique d'aide alimentaire globale dont l'un des volets est l'autosuffisance alimentaire. Les bilans céréaliers sont ainsi apparus comme outils de gestion des crises, de la sécurité alimentaire et de contrôle des importations.

Il s'en est suivi alors la création de structures régionales (CILSS, DIAPER, etc...) et nationales (CNAUR, SAP, etc...)

L'utilité des bilans céréaliers (et des bilans alimentaires) apparaît ainsi à travers

- La gestion des aides alimentaires
- l'information à l'usage des acteurs publics et privés
- la prévision économique
- l'intégration économique régionale : information des acteurs sous régionaux sur les filières extraverties.

Les insuffisances du bilan : les bilans céréaliers actuels présentent cependant de nombreuses insuffisances sur lesquelles l'orateur a invité le Séminaire à se pencher :

a. Maîtrise de la production

- * production brute
- * production nette : coefficients
- * notion de production disponible et de production commercialisable

b. Maîtrise de la consommation

- * évaluation de la population
- * norme de consommation
- * autres besoins (consommation animale etc...)

c. Maîtrise des stocks

- * stocks paysans
- * autres stocks

d. Flux extérieurs :

- * importations
- * exportations

e. Différenciation des céréales sèches

- * mil / sorgho
- * maïs
- * riz
- * autres (blé, fonio)

CONCLUSIONS DES DEBATS SUR LES BILANS CEREEALIER

Les débats sur le bilan céréalier ont porté sur une série de points concernant :

- les coefficients de conversion de la production brute en production nette en disponible et l'évaluation des pertes.
- les marges d'erreur ou d'incertitude et les conséquences sur la fiabilité du bilan.
- l'évaluation des flux d'importation et d'exportation.
- les mouvements de population à l'intérieur et à l'extérieur du Mali et leurs conséquences sur le niveau de consommation des différents types de céréales.
- les changements possibles des "normes" de consommation d'une année à l'autre en fonction du contexte et des prix comparatifs.
- la régionalisation du bilan céréalier pour tenir compte des spécificités propres.
- les méthodes utilisées pour les enquêtes agricoles.
- la fiabilité des chiffres sur le stockage villageois ou commerçant.
- l'opportunité d'introduire la notion de production disponible (nette) commercialisable.

A l'issue du débat, le Séminaire a reconnu la nécessité de maintenir les bilans céréaliers comme outil de prévision et d'information tant pour l'Etat que pour les opérateurs privés, mais d'oeuvrer à leur amélioration pour les rendre plus opérationnels dans le contexte nouveau de libéralisation et d'abondance relative.

Le Séminaire a recommandé également la participation des acteurs non publics, en particulier producteurs et commerçants à l'élaboration des bilans ex-ante et ex-post.

Le Séminaire a enfin recommandé d'engager les recherches requises pour améliorer l'information sur les données de base et la connaissance des différentes variables du bilan céréalier.

VI EXPOSE : Sur les Coûts de PRODUCTION et les PRIX de Revient dans la FILIERE RIZ PADDY par Monsieur Adama COULIBALY (CPS du MDRE)

Monsieur Adama COULIBALY a fait un exposé sur les prix et coûts, sur la base des travaux effectués par CIRAD / IER sur les coûts de production à l'O.N. et d'autres travaux.

Il a évoqué 8 points principaux :

- 1°) L'exploitation rizicole est un cadre approprié pour savoir les éléments constitutifs d'un compte d'exploitation.
- 2°) Les critères de démographie, d'équipements et de superficie ressortent comme des éléments de classification des exploitations.
- 3°) Les résultats de l'exploitation peuvent être appréciés à l'aide des marges quelles soient brutes ou défalquées de l'amortissement et des impôts.
- 4°) L'état actuel des données sur nos exploitations agricoles est suffisamment fourni pour bien répartir les charges essentielles en groupes aux fins d'une bonne analyse des coûts :
 - . semences
 - . engrais
 - . main d'oeuvre domestique
 - . main d'oeuvre salariale
 - . pesticides
 - . amortissements
- 5°) Il faut noter que l'Office du Niger, la première zone d'offre primaire de riz marchand du pays, est particulièrement couvert avec des études permettant de déboucher sur les coûts de production probants.
- 6°) L'étude récente CIRAD-IER aboutit aux prix de revient ci- après à l'Office du Niger :
 - a. Réaménagement et amélioration de l'irrigation gravitaire : 42 - 50FCFA/kg

b. Non réaménagement et autre systèmes : 60 F CFA/kg et plus

Toutefois, ces prix de revient issus d'études conduites scientifiquement, doivent faire l'objet d'une vérification par les instances les plus appropriées :

- 7°) La valorisation de la main d'oeuvre domestique et sa prise en compte par des résultats d'exploitation reste un grand problème. L'approche valorisation de la journée de travail semble être un critère d'efficience financière permettant de juger de l'avantage comparatif du secteur rizicole.
- 8°) Outre les seuils critiques de consommation de certains intrants intermédiaires (engrais notamment) dans les périmètres irrigués villageois de Mopti, il est ressorti que certains postes (main d'oeuvre salariale, amortissement des aménagement etc...) doivent être élaborés et inclus dans les comptes d'exploitations concernés.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- (1) La valorisation du travail domestique (main d'oeuvre familiale). Plusieurs approches sont possibles chacune avec sa logique propre. Il a été reconnu que la main d'oeuvre familiale ne représentait pas un poste des charges de production au sens des décaissements effectifs du producteur, mais que le souci de justice devrait amener à la prendre en compte dans l'estimation du juste prix du Paddy.

La solution envisagée a été de la prendre en compte dans les postes de marge, en vue de mieux distinguer les coûts réels des autres rubriques.

- (2) Dépenses incompréhensibles : dans la même logique ces dépenses ne devraient pas être assimilées aux charges monétaires de production, mais prises en compte au niveau des marges des producteurs.

- (3) Transports : les pertes (frinte) sur le transport, qui devraient faire prochainement l'objet d'un décret d'application du code du commerce, doivent être prises en compte dans les calculs de coût du riz, seulement si elles représentent un élément de coûts effectifs. Elles sont normalement intégrées au tarif du transport.

Les pertes dans le processus de production doivent être également être prises en compte, même si la maîtrise technique acquise par les acteurs ont permis de les réduire.

- (4) Coûts de production des PPIV : les bas niveau du prix de revient du paddy dans les PPIV soit 34 F CFA le kg (calculs de APCOPAM) au lieu de 42 F CFA pour le groupe d'exploitations performantes de l'Office du Niger ont été expliqués par :

- * l'absence de charges de main d'oeuvre
- * la non prise en compte des charges d'amortissement, des périmètres et magasins
- * l'évaluation des engrais selon l'utilisation effective.

Le Séminaire a souligné la grande diversité de situations au sein de l'Office du Niger et dans les autres zones rizicoles et les difficultés à procéder à l'évaluation d'un prix de référence ou d'objectif en l'absence de données plus précises sur le poids relatif des différentes strates de riziculteurs.

Les terminologies utilisées pour les postes des comptes d'exploitation posent également un problème, ce qui nécessite des clarifications et une harmonisation au niveau national.

Le Séminaire a enfin recommandé :

- a) d'élargir les études sur les coûts de production et de commercialisation à d'autres zones que l'Office du Niger.
- b) d'organiser un Séminaire National sur les coûts et prix du RIZ auquel participeraient l'ensemble des zones rizicoles et les structures publiques et privées concernées.

V **EXPOSE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA PROTECTION DE LA PRODUCTION PAR UNE TAXE VARIABLE PAR Madame KONARE Nafissatou GUINDO et Monsieur Sékou SANGARE (Direction Nationale des Affaires Economiques)**

Les points soulevés dans les exposés ont été :

1. L'importance de la politique commerciale pour réguler le marché et couvrir les déficits éventuels par des importations.
2. La libéralisation totale du marché (commerce et prix) avec les mesures d'accompagnement prises déjà dans le cadre du premier contrat-plan Etat-Office du Niger pour protéger la PRODUCTION nationale, en particulier :
 - le rétablissement des droits et taxes à l'importation
 - le contrôle et la suspension des aides alimentaires en RIZ
 - la mise en place d'une taxe variable devenue plus tard la taxe conjoncturelle d'importation (TCI).
3. La promotion des exportations par la suppression de toute fiscalité y compris la CPS et l'allégement et la simplification des procédures.
4. Les changements intervenus au Mali et dans l'environnement extérieur amènent à une relecture de la TCI pour l'adapter au contexte actuel et le cas échéant instituer une nouvelle taxe sur les importations de RIZ qui devrait répondre à 3 objectifs :

* des profits raisonnables à l'ensemble des acteurs de la filière

- * un prix du riz raisonnable pour le consommateur
- * le maintien de la compétitivité du riz local

LE PRIX D'OBJECTIF se définit comme prix à la consommation calculé sur des bases objectives et accepté par l'ensemble des acteurs de la filière.

LE TAUX D'EQUILIBRE (ou taux de la taxe variable) doit combler l'écart entre le prix d'objectif et le prix du riz importé.

Le niveau de la taxe variable est calculé sur la base du prix de revient du RIZ importé en tenant compte des cours du dollar, des cours du RIZ et des autres charges au moment de la transaction. La taxe est donc sujette à variation.

LA TAXE sera substituée au DFI (25%) et au DD (5%) et variera entre 0 et 30%.

Les discussions ont porté principalement sur la fiscalité intérieure et au cordon douanier, en particulier la TVA et la Taxe variable, la politique commerciale, les mécanismes de protection, et le phénomène d'invasion des marchés du Mali par les commerçants de la sous-région.

A l'issue des débats, le Séminaire a abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

1. Le Séminaire s'est félicité des déclarations des représentants des producteurs et des commerçants affirmant leur disponibilité à rechercher avec l'Etat et les autres acteurs des solutions concertées aux problèmes de la filière après avoir déploré d'être les premières cibles des réactions des consommateurs en cas de hausse de prix, ce dernier point concernant principalement les détaillants.

2. Le Séminaire a souligné que la contradiction "apparente" de la politique commerciale du Mali qui encourage d'un côté les exportations de RIZ dont le déficit reste possible, et pénalise ou facilite selon le cas les importations trouve son explication dans la position géographique au centre de l'Afrique de l'Ouest avec de multiples frontières et la proximité des marchés souvent plus attractifs des pays voisins des zones excédentaires.

Les lois du marché et le dynamisme des réseaux animés souvent par des maliens émigrés dans les pays voisins entraînent une propension naturelle à exporter et des difficultés à mener des politiques restrictives à l'exportation.

Les maliens devraient accepter dans le cadre de la sécurité alimentaire, qu'une région comme Kayes, éloignée des pôles d'excédents rizicoles puissent être ravitaillés par des importations, pendant que des exportations s'effectuent depuis Niono vers les pays voisins.

3. La fiscalité a été longuement débattue et les clarifications apportées par les spécialistes présents sur la TVA laquelle doit s'appliquer indistinctement à la production locale comme à l'importation,

sur la TCI et les autres taxes. Le Séminaire a conclu à la nécessité d'examiner les questions fiscales à partir d'une approche tenant compte :

- de la fiscalité indirecte sur les intrants de production
- du pouvoir d'achat (marges) des différents groupes
- de l'équité
- de la nécessité de procurer des ressources à l'Etat qui doit veiller en retour à la concertation sociale en vue d'éviter des réglementations abusives et leurs effets pervers.

4. Concernant les taxes sur le riz importé, la distinction a été faite entre :

a/ la taxation fixe qui devrait se situer entre le minimum de 5 ou 6% (CPS et PCS), les 11% actuels ou les 15% ou 16% proposés.

b/ la taxation variable telle que proposée mais dont la principale difficulté reste de trouver le prix d'objectif servant au déclenchement du système.

Les choix devront cependant tenir compte des travaux en cours au sein de la zone Franc et de l'UEMOA pour harmoniser les législations fiscales et renforcer l'intégration des marchés.

5. Concernant les garanties éventuelles d'un bon fonctionnement du mécanisme de protection, le Séminaire, tirant les leçons de l'expérience passée a recommandé une meilleure concertation entre les acteurs publics et non publics de la filière, la responsabilisation entière des services concernés ainsi que des mesures d'accompagnement concernant l'information le suivi et le contrôle du mécanisme par l'ensemble des acteurs.

6. Le Séminaire a souligné que d'autres mécanismes de protection que la fiscalité existaient par exemple les clauses de sauvegarde, mais que la meilleure protection reste encore de renforcer en permanence la compétitivité du RIZ malien par des politiques conséquentes.

7. Le Séminaire a également débattu de la question du nombre croissant de commerçants des pays voisins venant concurrencer les commerçants maliens pour ravitailler leurs pays respectifs en produits agricoles, en particulier céréales, bétail, pomme de terre, fruits et légumes, légumineuses etc ..., depuis la dévaluation.

Cette entrée massive de commerçants étrangers sur les marchés maliens semble s'expliquer par le fait que les opportunités nouvelles créées par la dévaluation n'ont pas pu être exploitées rapidement par les commerçants maliens, pour des raisons à élucider, mais qui semblent imputables à la mauvaise organisation des marchés et au manque de professionnalisme.

Le Séminaire a recommandé d'approfondir, la réflexion sur cette question en tenant compte des traités sous-régionaux, des règles de réciprocité, de la réglementation en vigueur et de dynamiser la politique commerciale à l'exportation.

8. Le Séminaire a engagé un débat animé sur le problème des taxes à l'exportation, certaines opinions se déclarant en faveur du rétablissement des taxes à l'exportation pour mieux ravitailler le marché national et maîtriser les flux ; d'autres opinions étant favorables à l'ouverture au marché régional qui reste une tradition séculaire.

Les engagements internationaux du Mali au sein de la CEDEAO, de l'UEMOA et d'autres institutions, ainsi que les règles de réciprocité ont été rappelées. Le seul élément susceptible d'être rétabli semble être la CPS en sa qualité de contribution pour une prestation de service même si cette taxe doit faire l'objet de mesures d'harmonisation au sein de l'UEMOA.

Le Séminaire recommande en conséquence l'évaluation de la possibilité de rétablissement de la CPS avec les mesures d'accompagnement requises pour un meilleur suivi statistique.

VI PRESENTATION DU LOGICIEL MALIRIZ (par Monsieur Blaise LEENHARDT, Président de OSIRIZ)

Le logiciel MALIRIZ réalisé à partir du modèle de OSIRIZ (France) avait été déjà remis au MALI à travers le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) à la suite d'une étude sur la filière riz au Mali et des données recueillies au Mali pour le faire fonctionner.

MALIRIZ a été conçu comme un instrument de suivi du marché du riz et d'analyse macro-économique sur la filière.

Son bon fonctionnement exige la collecte de données suffisamment fiables pour assurer la cohérence entre les différents tableaux du modèle.

Il permet non seulement de vérifier les équilibres dans la filière mais aussi de procéder automatiquement à des calculs comme celui de la production disponible, de sa répartition entre les 3 principales composantes de consommateurs (auto-consommation, urbains et réseaux) mais aussi de la TCI après introduction des données sur les prix de revient des importations et les prix intérieurs.

Le modèle initial a été modifié pour en permettre une utilisation plus simple à partir de tableurs classiques comme LOTUS ou EXCEL.

Les paramètres entrant en compte dans le logiciel doivent cependant être réactualisés en permanence pour assurer l'efficacité de cet instrument ce qui suppose un système performant de collecte permanente de l'information sur :

- . les situations de la production, de la consommation et des stocks et leur répartition par types de riziculture, systèmes de transformation
- . la répartition de la population entre zones rizicoles, urbaines et autres rurales
- . les coûts de production, transformation, transport
- . la fiscalité et les charges à l'importation
- . les prix etc....

Il suppose aussi une bonne coordination entre les différents services concernés.

Après cette présentation du logiciel et de son fonctionnement un débat a été ouvert sur le modèle et son utilisation.

Au terme des discussions le Séminaire a recommandé une large diffusion de MALIRIZ auprès des structures publiques et privées concernés ainsi que la mise en place d'une organisation adéquate pour une meilleure gestion de la filière pour laquelle le logiciel MALIRIZ est apparu comme un instrument précieux malgré ses limites.

VII SUIVI ET GESTION DE LA FILIERE RIZ

La discussion a été introduite par Monsieur Moustapha DEME, animateur qui a souligné les points suivants dans son exposé :

1. De nombreux services publics rattachés à plusieurs Départements ministériels sont concernés par la gestion de la filière riz ce qui rend indispensable une bonne coordination. Les problèmes de gestion de la filière résultent en grande partie des insuffisances dans la coordination, aggravées par la faiblesse de la concertation avec les acteurs non publics et de l'information.

2. De nombreuses structures ont été mises en place pour améliorer l'information, comme le DIAPER (Enquêtes agricoles) le SIM pour le suivi des prix et stocks sur les marchés, le SAP pour les zones à risques, les mécanismes propres d'information du PRMC sur les stocks villageois et commerçants et même l'Observatoire du RIZ jusqu'à ce jour non fonctionnel.

Avec une bonne organisation, la masse d'informations disponibles pourrait être judicieusement exploitées pour améliorer le suivi et la gestion de la filière riz.

3. La politique de diffusion de l'information se limite à un nombre plus réduit d'initiatives comme celles du SIM (Bulletins hebdomadaires, mensuels, semestriels, flashes et émissions hebdomadaires à la radio, télévision et dans certaines radios privées) ou le bulletin de la chambre de commerce et d'Industrie.

4. Les multiples structures de concertation qui ont été créées, tels que le Comité d'Orientation et de Coordination et le Comité RIZ du PRMC, la Commission de suivi du Schéma Directeur etc... ont donné peu de résultats lorsqu'elles ne sont pas inopérantes.

5. Les structures de concertation sous-régionales existent aussi à travers les organisations Inter Gouvernementales (CILSS, CEDEAO, UEMOA etc...), la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMAAOC), le projet d'Observatoire économique des Chambres de Commerce des pays de l'UEMOA, le Réseau pour la Sécurité Alimentaire pour l'Afrique de l'Ouest (SADAOC) qui a réalisé des matrices d'information sur le RIZ dans les 5 pays membres, pour ne citer que celles ci. Elles n'ont pas jusqu'ici obtenu des résultats concrets.

6. Il est nécessaire en conséquence de tirer les leçons des échecs dans les tentatives de suivi et gestion de la filière en vue d'améliorer les politiques rizicoles par une meilleure gestion de la filière et de ses interfaces avec les pays voisins.

Les propositions devraient s'articuler à cette fin autour des axes suivants :

- une structure ou un mécanisme de concertation efficace entre services publics et acteurs
- la responsabilisation d'une structure chargée de l'animation et de la gestion courante
- la détermination des moyens de contrôle

Le Séminaire a recommandé d'approfondir la réflexion sur cette question au sein des groupes de travail.

3
Précis de heerhardt

PRIMATURE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE
DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE
LA RESTRUCTURATION DE
L'OFFICE DU NIGER

SYNTHESE
DES TRAVAUX DU SEMINAIRE
ATELIER SUR LA FILIERE RIZ

Ségou 27 Septembre au 30 Septembre 1995

La Délégation Générale du Gouvernement chargée de la restructuration de l'Office du Niger a organisé un SEMINAIRE ATELIER sur la FILIERE RIZ au CENTRE GABRIEL DE SEGOU, du 27 Septembre au 30 Septembre 1995. La CEREMONIE d'ouverture a été placée sous le parrainage de Mr Amadou BALOBO MAIGA Gouverneur de la 4ème Région qui a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les grands enjeux de la politique rizicole du MALI qui concerne tout particulièrement sa région.

Les travaux ont été dirigés par Monsieur El hadj Oumar TALL, Délégué Général du Gouvernement, assisté par son adjoint Monsieur Aly DIALLO. Mr Moustapha DEME, Animateur du Séminaire Atelier a rempli les fonctions de Rapporteur.

Plus de 40 représentants des services publics et parapublics, des groupements de producteurs, des chambres consulaires ainsi que des représentants des transporteurs et des transformateurs, ont participé aux travaux qui se sont déroulés dans un climat de franchise, d'ouverture et de compréhension mutuelle.

Les travaux ont été organisés en 3 parties:

- EXPOSES et DEBATS en plénière
- COMMISSIONS DE TRAVAIL
- COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN PLENIERE ET SEANCE DE CLOTURE.

Le SEMINAIRE ATELIER de SEGOU a procédé à une revue de l'évolution récente et examiné les principaux problèmes avant de tirer ses conclusions pour répondre aux grandes préoccupations du Gouvernement et des acteurs, à la veille de la mise en oeuvre du nouveau contrat-plan Etat/Office du Niger.

Le discours d'ouverture du Gouverneur de la 4ème Région, la liste des participants et les fiches de travail de l'Atelier sont joints en annexe.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	4
Rappel historique	
Evolution récente	
Contexte de la campagne	
2. Bilan Céréaliier et Rizicole	7
2.1 Utilité des bilans	
2.2 Fiabilité des bilans	
2.3 Recommandations	
3. Analyse de la production	8
4. Analyse de la consommation	8
5. Coûts de production et prix de revient	9
6. Filières de transformation	11
7. Politique commerciale	12
8. Stocks de régulation du Marché / Crédit	13
9. Politique de protection	14
10. Répartition des avantages gains/fiscalité	14
11. Gestion et Suivi de la filière	15
12. Logiciel MALIRIZ	16
MOTIONS et DECLARATIONS FINALES	16

1. INTRODUCTION

Le Séminaire Atelier de SEGOU s'est entendu au cours des débats généraux sur l'évolution de la filière RIZ, ses principales caractéristiques et le contexte prévalant au moment où il tenait ses travaux.

La politique rizicole du MALI a toujours été confrontée, surtout depuis l'accélération de la libéralisation du marché en 1987, à la difficulté de concilier la double contrainte fondamentale de :

- protéger et promouvoir la production nationale et de
- rendre le RIZ accessible aux consommateurs aux points de vue disponibilité et prix

Rappel historique

Le MALI avait progressivement perdu dans les années 1960 sa position de grenier de céréales, y compris le RIZ, de l'Afrique de l'Ouest, suite à la conjugaison de plusieurs facteurs : sécheresse, dégradation des infrastructures, et insuffisance des incitations aux producteurs suite à des politiques favorisant les consommations urbaines en particulier. Après l'expérience d'une gestion étatique de la filière, le marché a été progressivement libéralisé dans les années 1980.

Le véritable essor de la filière riz au Mali date de la fin des années 1980 suite aux hausses de prix de 1987/1988, à l'amélioration de la pluviométrie et des crûes, aux investissements réalisés pour la réhabilitation ou l'aménagement des périmètres irrigués, à la valorisation du potentiel technologique, aux niveaux de la production (semences, pratiques culturelles) et surtout de la transformation petites décortiqueuses autant de facteurs qui ont conforté les marges dans la Filière et amélioré les incitations. La production de RIZ a ainsi plus que doublé en quelques années malgré la sur-évaluation du F.CFA dont le producteur avait été protégé par les mesures de contingentement direct, ou indirect (jumelage) des importations, remplacées ensuite par un système de taxation de ces importations combinant une taxation fixe (entre 33 et 49%) avec une taxation variable (entre 20 et 50%). L'ensemble de la pression fiscale se situait à près de 100% en 1994 au moment de la dévaluation et à près de 50% en début 1995.

La pression fiscale excessive sur le riz importé avait été génératrice de fraudes basées sur les réexportations depuis la Guinée et la Mauritanie et soutenues par les marges élevées induites par les écarts de prix importants entre le Mali et le marché mondial.

Evolution récente

Avant la dévaluation de janvier 1994, la production de RIZ malien avait enregistré des progrès considérables en volume et surtout en termes de rendements et en compétitivité. Les rendements moyens ont presque triplé en 10 ans. Le marché international avait amorcé les changements structurels importants qui déterminent une tendance à la hausse des cours du riz.

Le RIZ malien gagnait en compétitivité par rapport au RIZ importé malgré les prix élevés imputables au niveau de protection et à la structure du marché.

Le niveau élevé des prix a favorisé des marges confortables qui ont attiré un nombre croissant d'acteurs dans la filière. Les prix marquaient une tendance générale à la baisse jusqu'à la dévaluation.

La dévaluation du F.CFA intervenue en janvier 1994 marque le dernier tournant dans la filière RIZ, avec le renchérissement des prix et des coûts internes de production.

Les importations de RIZ sont devenues non rentables, même avec la suspension de la taxe variable et la hausse des prix à la consommation. L'impact de la dévaluation sur la filière avait pu être circonscrite dans une première phase.

Dans une 2ème phase, (fin 1994), la filière a subi l'impact du réajustement des prix des intrants importés et celui des changements structurels dans les pays voisins.

Ces marchés avaient enregistré des ruptures d'approvisionnement et des hausses importantes de prix après la crise des systèmes de stabilisation/ péréquation des prix, consécutive à la dévaluation. C'est la période où les commerçants des pays voisins se seraient approvisionnés au MALI, attirés par les disponibilités et les prix.

Dans une 3ème phase, l'impact de la dévaluation sur les coûts de production s'est fait pleinement sentir.

La hausse des prix du RIZ (avril/mai 1995), qui avait incité le Gouvernement à favoriser l'importation de 15.000 tonnes pour une période limitée au 30 septembre 1995 et avec réduction à 11% de la pression fiscale n'est que partiellement imputable aux prix imposés par le groupement des producteurs sur le marché de NIONO en vue de pouvoir rembourser leurs dettes. Elle s'explique également par d'autres facteurs:

- a) L'effet d'attraction des prix élevés dans les pays voisins (250 à 300 F.CFA/kg) et les difficultés d'approvisionnement de ces pays.
- b) L'insuffisance de l'offre sur les marchés de gros à partir d'avril, après le seuil critique des échéances de remboursement des crédits par les riziculteurs. L'approvisionnement des marchés au Mali a subi les conséquences de l'absence d'importations et des sorties informelles de RIZ vers les pays voisins.
- c) Les comportements spéculatifs de certains acteurs.

Contexte de la campagne

- La campagne céréalière 1994/95, globalement excédentaire représente une date importante pour la filière riz dans la mesure où la production locale devait couvrir les besoins nationaux si les paramètres utilisés pour le bilan céréalier prévisionnel étaient justes. La production de paddy a connu un accroissement important. Les échanges extérieurs et les variations de stocks mal maîtrisés influencent cependant le fonctionnement du marché.
- La production des périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau, en particulier à l'Office du Niger reste le moteur de la filière rizicole : elle représente en effet la moitié de la production nationale et se caractérise par une plus grande stabilité, par les gains les plus importants en rendement et productivité depuis quelques années, et par le disponible commercialisable le plus élevé.
- L'essentiel de la commercialisation du RIZ se concentre sur l'axe Niono-Ségou-Bamako en raison des excédents importants dans la zone Office du Niger. Les excédents par exploitation ou par hectare tendront à augmenter avec l'accroissement des rendements. La situation à l'ON continue ainsi à déterminer les prix et le commerce du RIZ local au MALI.
- La filière RIZ enregistre des progrès importants dans d'autres régions, en particulier dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao avec les petits périmètres irrigués villageois où le pompage assure une maîtrise quasi totale de l'eau, le RIZ pluvial avec le RIZ de bas fonds etc. Le potentiel du MALI en terres rizicoles et en productivité (rendements) reste encore sous exploité à cause des insuffisances en aménagements et de disponibilité d'intrants.
- La filière rizicole se caractérise par une grande diversité des systèmes de production, des systèmes de transformation et des circuits de commercialisation/distribution.
- Les petites et moyennes décortiqueuses occupent une place importante dans la FILIERE grâce à leur accessibilité, leur mobilité, à la facilité d'utilisation et aux faibles coûts de transformation.
- Le marché international tend actuellement à la hausse suite d'une part à la bonne tenue du Dollar (monnaie de référence pour les transactions internationales) et d'autre part aux changements structurels dans ce marché, résultant d'une série de facteurs : ouverture du marché japonais, évolutions socio-économiques dans certains grands pays producteurs du Sud Est Asiatique, négociations de l'Uruguay Round etc.. Le RIZ importé tend à devenir de plus en plus coûteux et cette tendance devrait se maintenir à moyen et long terme.
- Le marché sous-régional enregistre également de profondes mutations suite aux mesures d'ajustement structurel et surtout à la dévaluation du F.CFA qui a entraîné la faillite des systèmes de stabilisation et de péréquation au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, et provoqué un relèvement généralisé des prix dans l'ensemble de la sous-région y compris les pays hors UEMOA.

Le MALI reste le 4ème producteur en valeur absolue en Afrique de l'Ouest après le Nigéria, la Guinée-Conakry, la Côte d'Ivoire et parfois la Sierra Léone, mais se place en tête au point de vue de la couverture des besoins nationaux, et du disponible commercialisable en raison d'un niveau de consommation moyenne per capita plus faible.

2. LE BILAN CÉRÉALIER RIZICOLE

Compte-tenu de son importance dans la gestion de la politique rizicole, le bilan céréalier a fait l'objet d'une analyse critique sur la base de l'exposé de Mr Sékouba DIARRA, Directeur Adjoint de la DNSI et des extraits y relatifs du rapport de Mr Robert HIRSH sur la base des questions suivantes :

- (1) Quelle est l'utilité des bilans céréaliens alors que les marchés céréaliens ont été libéralisés et que les aides alimentaires dont la bonne gestion justifiait les bilans, tendent à disparaître ?
- (2) Les bilans actuels sont-ils fiables, et que faire pour les améliorer?

2.1. Concernant l'utilité des bilans

Le SEMINAIRE -ATELIER de SEGOU reconnaît l'utilité des bilans céréaliens comme outils de prévision et d'information, tant pour l'Etat que pour les opérateurs privés et comme instrument de la coopération sous-régionale mais souligne la nécessité de les améliorer pour les rendre plus opérationnels et les adapter au contexte nouveau de la libéralisation et d'une abondance relative.

2.2. Concernant la fiabilité des bilans

Le Séminaire-Atelier a constaté le manque de fiabilité des bilans tels qu'ils sont actuellement réalisés et recommandé une réflexion approfondie sur certaines composantes susceptibles d'influer sur les résultats finaux, en particulier :

- les coefficients de conversion de la production brute en production nette ou disponible
- une étude sur les pertes aux niveaux de la production, de la transformation et de la commercialisation qui peuvent influencer sur le coefficient de conversion (0,55 pour le riz) ;
- l'harmonisation des méthodes utilisés pour les enquêtes agricoles ;
- l'évaluation des flux d'importation et d'exportation ;
- l'actualisation permanente des "normes" utilisées pour la consommation.
- la prise en compte des mouvements internes et externes des populations qui jouent sur l'évaluation des besoins ;
- l'évaluation des stocks villageois et de ceux des commerçants et de leurs variations.

Le SEMINAIRE RECOMMANDE également l'évaluation de 2 notions nouvelles visant à rendre plus opérationnels les bilans actuels:

- la régionalisation des bilans pour tenir compte des spécificités propres aux différentes zones et des relations transfrontalières ;
- l'introduction de la notion de production nette (disponible) commercialisable en vue de mieux cerner le volume des céréales mises en marché.

2.3. LE SEMINAIRE-ATELIER recommande aux services chargés des bilans céréaliens (Direction Nationale de la Statistique et Informatique et Direction Nationale de l'Agriculture) en relation avec la Commission prévue au sein de la CNAUR, les autres Services concernés et les représentants des producteurs, commerçants et transporteurs, d'engager dans les meilleurs délais la réflexion sur les bilans céréaliens en vue de les adapter aux besoins de la politique rizicole.

3. PRODUCTION

Le Séminaire Atelier a enregistré avec satisfaction le développement rapide de la production rizicole du MALI depuis près d'une décennie et la situation nouvelle d'exportateur net que le MALI devra assumer dans les prochaines années.

Le Séminaire ATELIER a rappelé que ces résultats sont pour l'essentiel imputables aux périmètres irrigués avec maîtrise de l'eau qui enregistrent les rendements les plus élevés et dégagent la grande partie des surplus commercialisés même si les autres systèmes de production contribuent, lorsque les conditions hydrauliques sont favorables, aux performances de la filière.

Le Séminaire souligne cependant les problèmes de durabilité et de préservation de la fertilité des sols dans les PPIV qui n'utilisent pas d'engrais, et d'imprévisibilité de la production dans les systèmes sans maîtrise de l'eau soumis aux aléas de la pluie et des crûes.

Le SEMINAIRE recommande en conséquence :

1. la poursuite du programme des investissements pour réhabiliter ou aménager les périmètres irrigués
2. Une sensibilisation des producteurs sur les mesures à prendre pour sauvegarder la fertilité des terres rizicoles
3. L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants agricoles.

4. CONSOMMATION

Le Séminaire Atelier a souligné la non fiabilité des instruments utilisés pour évaluer la consommation de RIZ, et noté que le RIZ garde toujours la préférence globale des consommateurs, malgré le renchérissement du prix après la dévaluation de 1994.

Le SEMINAIRE ATELIER a noté cependant certains signes de changements de comportement lorsque l'écart entre le prix du RIZ et des céréales sèches atteint un seuil critique comme ce fut le cas en Avril/mars et juin 1995 et qui a concerné en particulier:

- les couches urbaines à bas revenus ;
- les producteurs de l'ON qui ont vendu une partie de leurs stocks destinés à l'autoconsommation au moment où l'écart était à son maximum pour acheter des céréales sèches et autres produits pour leurs besoins de consommation.

Le Séminaire a par contre souligné la tendance à la substitution de produits non céréaliers en particulier pommes de terre, tubercules et niébé, au RIZ.

Le SEMINAIRE ATELIER DE SEGOU recommande en conséquence, la mise en place d'un observatoire léger en vue de suivre les changements de comportement des consommateurs suite aux conséquences de la dévaluation et d'autres facteurs éventuels, sur la disponibilité et les prix relatifs du RIZ par rapport aux autres options alimentaires.

5. COÛTS DE PRODUCTION/PRIX DE REVIENT DU PADDY ET DU RIZ

5.1 Le Séminaire Atelier de Ségou a consacré une plus grande partie de ses débats aux questions relatives aux coûts de productions et prix de revient du paddy et du RIZ sur la base de l'exposé de Mr Adama COULIBALY (CPS du MDRE), des études réalisées à l'Office du Niger, des structures de prix réalisés à l'O.N. par les producteurs et l'encadrement des données fournies par les participants venus d'autres zones rizicoles.

Le Séminaire Atelier a constaté la convergence des résultats obtenus par les 3 Commissions de Travail malgré les différences d'approche méthodologique sur les coûts de revient du RIZ dans les conditions normales de production en système irrigué avec maîtrise de l'eau.

Le coût de revient du PADDY (hors marge du producteur) s'élève en moyenne à 65 F.CFA/kg.

Les coûts de transformation et de mise en marché à NIONO sont inférieurs à 10 F.CFA/kg soit 75 F.CFA/kg pour un prix de vente de 115 F.CFA sur le marché de NIONO.

Le rendement moyen de transformation du paddy en RIZ a été évalué à 63% , soit un coût de revient du RIZ estimé à 120 F.CFA/kg pour un producteur intégrant production, transformation (petites décortiqueuses) et commercialisation du RIZ, et à 198 F.CFA pour un commerçant achetant le paddy à 115 F.CFA.

Les coûts de commercialisation secondaire de NIONO à Bamako, qui comprennent le transport, la manutention, le stockage et les autres charges de gestion s'élèvent en moyenne à 20 F.CFA, pour un prix au consommateur de 275 F.CFA, soit des marges globales qui se situent entre 155 F.CFA et 77 F.CFA par kilogramme de RIZ selon les systèmes de production/commercialisation.

Ces marges sont partagées entre producteurs, transformateurs, commerçants grossistes et 1/2 grossistes et détaillants.

Le **SEMINAIRE ATELIER de SEGOU** a tiré de cet exercice mené conjointement avec les représentants des producteurs et des autres groupes d'acteurs, des conclusions positives sur la compétitivité du RIZ malien et noté l'importance des marges dans la formation des prix.

Le séminaire a souligné cependant le fait que les résultats ne devraient pas être interprétés comme représentant le coût moyen du RIZ au Mali. Ces résultats ne sont qu'une référence vers laquelle tendent de plus en plus les exploitations rizicoles avec système d'irrigation avec maîtrise de l'eau et respectant les pratiques culturales requises pour obtenir de bons rendements.

Le calcul de prix moyens devrait résulter de la sommation pondérée des calculs de coûts par zone ou systèmes de production et de transformation et par catégories d'exploitations, avec toutes les informations requises pour effectuer les pondérations et en tenant compte des multiples combinaisons possibles dans les systèmes production/commercialisation..

5.2. Le SEMINAIRE ATELIER s'est surtout concentré sur les aspects méthodologiques des calculs de coûts et prix de revient en vue de fournir des bases objectives pour le dialogue social et l'harmonisation des méthodes. Les débats ont porté à cet égard sur les points suivants :

- (1) La valorisation du travail familial qui n'entre pas dans les charges d'exploitation au sens monétaire mais doit être pris en compte dans le calcul du revenu minimal à assumer au producteur pour maintenir les incitations.

La valorisation du travail familial pose en outre le problème de choix entre plusieurs options :

- référence au prix de la main d'oeuvre agricole salariée
 - ou coût d'opportunité par rapport aux revenus que l'exploitant pourrait tirer d'un travail en ville ou autre référence
- (2) Les dépenses incompressibles (santé et autres) que les producteurs estiment devoir intégrer aux charges de production ;
 - (3) La prise en compte de l'autoconsommation dans le calcul du coût de revient
 - (4) l'évaluation des pertes ;
 - (5) l'intégration des charges visant à la préservation de l'environnement et de la fertilité des sols.

Le Séminaire Atelier a noté à cet égard que les bas prix de revient enregistrés dans les PPIV s'expliquaient par la non prise en compte des charges de main d'oeuvre, essentiellement familiale, de l'amortissement des coûts de l'aménagement des périmètres et des engrais nécessaires au maintien de la fertilité des sols appelés à se dégrader au bout de 3 à 5 ans si les doses requises d'engrais ne sont pas appliquées.

5.3. Le Séminaire Atelier de Ségou recommande en conséquence :

- a) d'élargir les études sur les coûts de production du paddy et du riz aux principales zones de production autres que l'Office du Niger en tenant compte de la diversité des situations :
 - par systèmes de production,
 - par catégorie d'exploitants,
 - par systèmes de transformation et
 - par circuits de production transformation.
- b) d'harmoniser les méthodes de calculs des coûts de revient du paddy en intégrant l'approche agro-économique basée sur l'estimation des coûts des travaux nécessaires, avec l'approche financière distinguant les coûts monétaires des autres coûts ;
- c) d'approfondir l'analyse sur la valorisation de la main d'oeuvre familiale et les amortissements ;
- d) d'organiser en 1996 un séminaire national sur les coûts de production du paddy et du RIZ qui prendrait en compte les résultats des travaux ci-dessus, auquel participeraient les représentants des principaux systèmes ou zones de production, et les structures publiques et privées concernées.

6. FILIERES DE TRANSFORMATION

6.1. Le Séminaire Atelier a confirmé le rôle que l'introduction des petites décortiqueuses a joué dans le développement de la filière rizicole au Mali et la compétitivité du riz malien, en raison de coûts d'opération plus bas, de leur mobilité et de leur accessibilité et souligné certains facteurs qui pourraient influencer l'évolution future du volet transformation de la filière rizicole :

- la zone de l'Office du Niger semble saturée par les petites décortiqueuses, comme l'illustre la baisse des tarifs de décortilage, en dessous du prix de revient normal ;

- par contre les autres zones rizicoles sont dans l'ensemble sous équipées en moyens de transformation ;

- la fixation du tarif de décortilage en dessous du prix économique reflète la saturation à l'Office du Niger, mais pose le problème du renouvellement du parc, les tarifs n'intégrant plus les charges d'amortissement en raison de la concurrence ;

- les producteurs de paddy tendent à s'équiper individuellement ou collectivement en petites décortiqueuses ce qui se traduit par la diminution des quantités de paddy commercialisé sur les marchés et l'augmentation des ventes-directes du riz par les producteurs qui récupèrent aussi une part des marges en aval de la filière ;

- le succès des petites décortiqueuses tient aussi au fait que le consommateur malien reste peu exigeant sur la qualité, ce qui pourrait changer à l'avenir dans le contexte prévisible d'une abondance de RIZ local. Les premiers signes de changements sont perceptibles à travers les différenciations des prix du RIZ local selon la qualité, la propreté et la variété ;

- les grandes rizeries ne sont pas concurrentielles face aux petites décortiqueuses pour le RIZ commun mais pourraient retrouver des parts de marché de qualité supérieure au MALI et dans la sous-région à condition de maîtriser davantage les coûts de production ;

- les minirizeries qui combinent certains avantages des petites décortiqueuses (coût, accessibilité, mobilité) et des rizeries (qualité) semblent avoir les meilleures chances dans l'avenir ;

- les petites décortiqueuses devraient garder une part importante du marché à partir de l'intégration croissante des activités de production et de transformation du paddy et de leur vulgarisation dans les autres zones de production.

6.2. Le SEMINAIRE-ATELIER recommande en conséquence de favoriser les conditions de la transformation du paddy en laissant jouer une concurrence loyale entre les différents systèmes de transformation en vue de maintenir la compétitivité du RIZ malien sur les marchés national et sous-régional. La situation spécifique des grandes rizeries astreintes à des obligations fiscales et autres, auxquelles échappent les autres systèmes plus informels devrait faire l'objet d'une analyse approfondie dans une perspective de conquête de marchés des pays voisins pour laquelle la qualité jouera un rôle important.

7. POLITIQUE COMMERCIALE

Le Séminaire Atelier a fait le constat du parachèvement des mesures de libéralisation du commerce intérieur et des prix et souligne à cet égard le déficit de communication entre les différents groupes d'acteurs des secteurs public et non public concernés. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de concertation permanente et s'est félicité de la décision prise par le Gouvernement d'institutionnaliser le présent Séminaire Atelier à cette fin. Les débats ont porté principalement sur la politique de commerce extérieur.

7.1. La dimension régionale de la filière riz.

Le Séminaire Atelier a reconnu les interactions étroites entre la filière riz au Mali et le marché international d'une part et les marchés sous-régionaux d'autre part.

Le marché international reste imprévisible compte tenu des fortes variations des cours du dollar (monnaie de référence pour les transactions) et des cours mondiaux du fait du caractère marginal des échanges internationaux par rapport à la production mondiale.

Le marché international a dans le passé provoqué de graves perturbations sur la politique rizicole du Mali. La dévaluation du Franc CFA en janvier 1994 dans un contexte de hausse des cours du RIZ a permis de circonscrire ces perturbations grâce à la compétitivité retrouvée du RIZ malien. Bien que les prévisions à moyen terme misent sur des cours élevés du RIZ, les perturbations restent possibles en cas de baisse des cours du dollar ou du fait d'autres circonstances susceptibles d'entraîner une baisse des cours du RIZ. La plus grande vigilance s'impose.

Le marché sous-régional est actuellement en pleine mutation avec la libéralisation des filières rizicoles suite à la dévaluation du F.CFA et aux programmes d'ajustement. Il se caractérise par le relèvement général des prix du RIZ et des changements dans les rapports de prix relatifs qui amènent les acteurs économiques à préférer le RIZ local et de la sous-région au RIZ extra-africain dans certaines conditions.

Les zones limitrophes de certains pays voisins (Est mauritanien, et Nord du Burkina Faso) ont un avantage comparatif à s'approvisionner au MALI. Le marché d'approvisionnement de NIONO est plus proche en termes géographiques et économiques de ces zones que d'autres localités du MALI.

Le dynamisme des réseaux commerciaux dans la sous-région et du commerce transfrontalier informel a contribué aux corrélations étroites des marchés céréaliers de la sous-région par des voies généralement informelles.

Le Séminaire Atelier a également fait le constat que le RIZ ne figurait pas sur la liste des produits du crû, bénéficiant de la libre circulation en franchise de droits et taxes à caractère douanier et que par ailleurs le MALI accorde davantage de concessions pour l'intégration économique sous-régionale qu'il n'en tire de profit.

La présence de commerçants étrangers sur les marchés alors que les commerçants maliens n'ont pas la même liberté d'exercer dans les pays voisins illustre ce déséquilibre.

7.2. Le Séminaire Atelier reconnaît la nécessité d'œuvrer à l'intégration sous-régionale à condition que les autres partenaires jouent le jeu, et recommande à cette fin :

- (1) la mise en œuvre d'une bonne politique commerciale qui donnerait la priorité
 - . à une bonne organisation du marché intérieur et des opérateurs économiques
 - . aux initiatives des opérateurs économiques
 - . aux performances en matière de prix et de qualité.
- (2) La mise en œuvre des instruments appropriés pour le contrôle de la qualité des exportations.
- (3) Des initiatives du Gouvernement pour supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires sur les échanges de riz dans la sous-région et en particulier de faire inscrire le RIZ sur les listes de produits du crû.
- (4) des initiatives du Gouvernement pour une concertation avec les pays voisins en vue de la création d'un espace rizicole et céréalier sous-régional basé sur la libre circulation des céréales à travers la conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMAAOC) et avec l'appui du réseau pour la Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest (SADAOC/FPM).

8. STOCKS DE REGULATION DU MARCHE/CREDIT

Le Séminaire Atelier de Ségou a analysé la suggestion des producteurs de mettre en place un stock régulateur de RIZ au moment où le MALI traverse une phase de transition entre le déficit et l'excédent en RIZ.

Le Séminaire/Atelier recommande à cet égard :

1. une évaluation approfondie de l'idée de stocks régulateurs de RIZ en relation avec les projets de bourses de céréales et de modernisation du marché céréalier d'une part et d'autre part avec les problèmes de crédit agricole qui pourraient être facilités par le stockage coopératif
2. l'examen des problèmes relatifs au crédit à l'occasion des prochaines rencontres de concertation.

9. POLITIQUE DE PROTECTION

Le Séminaire ATELIER a rappelé la nécessité de maintenir la protection de la production nationale de paddy/riz compte tenu des imperfections du marché international qui aboutissent à une concurrence déloyale.

Le Séminaire a analysé le système de protection actuel basé sur la juxtaposition d'une taxation fixe composée des droits de douane (DD), du droit fiscal à l'importation (DFI), de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la contribution pour prestations de services (CPS) d'une part avec un mécanisme de taxe variable dont le niveau est ajusté selon les variations du marché international.

Après analyse des imperfections des mécanismes actuels de protection, le Séminaire Atelier de SÉGOU recommande le maintien du système de protection de la production nationale de RIZ/PADDY vis-à-vis du marché international mais l'amélioration du système pour une plus grande efficacité et une adéquation avec les changements intervenus dans la filière, sur les bases suivantes :

- (1) ramener le niveau de la taxation fixe entre 0 et 11% pour éviter de pénaliser le consommateur en cas de hausse des cours mondiaux ;
- (2) concentrer les ajustements de la fiscalité sur la taxe variable avec un déclenchement automatique du système dès que les prix du riz importé atteignent le niveau critique à déterminer en fonction du prix national d'objectif ;
- (3) mettre en place une structure de concertation à laquelle participeront les services publics et parapublics concernés et les représentants des différents groupes d'acteurs ;
- (4) responsabiliser une structure pour en assumer le secrétariat et la gestion ;
- (5) confier aux services de l'ÉTAT le soin de fixer le prix national d'objectif du RIZ après concertations avec les producteurs et les commerçants ;
- (6) rendre public le niveau des taxes fixes et variables mais garder confidentiel le prix à l'objectif ;
- (7) procéder à une évaluation annuelle de l'ensemble du système.

10. REPARTITION DES AVANTAGES ET FISCALITE

Le Séminaire Atelier de Ségou a fait le constat de la répartition inégale des marges et bénéfiques dans la filière et de l'évasion fiscale importante qui la caractérise.

L'ensemble des participants a admis que l'État prenait en charge des dépenses importantes avec l'entretien des infrastructures des grands périmètres irrigués, l'encadrement agricole et le remboursement des dettes contractées pour les investissements pendant que ses ressources tendaient à diminuer avec les allègements fiscaux consentis et la diminution des importations.

Les participants ont identifié le secieur de la distribution et l'outil que représente la TVA comme les mieux appropriés pour un prélèvement fiscal éventuel malgré les limites du système actuel de la TVA, mais préconisé la plus grande prudence quant à la fiscalisation de la filière pour ne pas casser sa progression.

Le SEMINAIRE ATELIER de SEGOU recommande :

- (1) une augmentation graduelle des redevances après concertation entre les services de l'Etat et les représentants des producteurs ;
- (2) la plus grande prudence quant à la fiscalisation de la filière à travers la TVA, les taxes à l'exportation ou tous autres instruments ;
- (3) l'instauration d'une concertation préalable avant toutes décisions en la matière ;
- (4) l'inscription des problèmes de fiscalité et de financement de la filière à la prochaine réunion des structures de concertation après une analyse approfondie de l'applicabilité du système actuel de TVA et de la possibilité de mieux organiser la commercialisation primaire à partir de stocks coopératifs.

11. GESTION et SUIVI de la FILIERE

Le Séminaire Atelier a déploré l'insuffisance de concertation et de coordination dans la gestion de la filière, ainsi que les autres insuffisances qui ont entravé jusqu'ici la bonne conduite des politiques rizicoles.

Le Séminaire Atelier recommande :

- (1) La systématisation de la concertation à tous les niveaux de la filière.
- (2) La mise en place dans les meilleurs délais d'un dispositif de suivi et de concertation de la filière RIZ basé sur :
 - . l'institution d'une commission nationale de concertation regroupant l'ensemble des acteurs publics et non publics, avec 25 sous-commissions spécialisées :
 - sous commission technique
 - sous commission commerce
 - . la responsabilisation d'un service pour le secrétariat, le suivi et la gestion des indicateurs (DN Affaires Economiques ou service du Ministère du Développement Rural)
 - . la décentralisation de la commission nationale et du secrétariat dans les régions à travers des commissions régionales de la filière et les services régionaux chargés du secrétariat.
- (3) L'évaluation approfondie des connections avec d'autres structures comme le Comité RIZ du PRMC, la Commission instituée au niveau de la CNAUR et l'OPAM/SIM, identifié comme un support utile pour le suivi des marchés.

12. Logiciel MALI-RIZ

Le Séminaire Atelier a reconnu l'utilité du modèle OSIRIZ pour la gestion de la filière riz malgré les insuffisances constatées, et l'intérêt d'une collaboration avec le concepteur du modèle OSIRIZ.

Le Séminaire recommande :

- (1) une évaluation plus approfondie du modèle par les services compétents en particulier la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
- (2) la diffusion de MALIRIZ auprès de l'ensemble des services publics, para-publics concernés par la filière ainsi que des chambres consulaires.
- (3) une collaboration entre OSIRIZ et le secrétariat de la Commission Nationale de concertation pour les informations à collecter sur le marché international.

MOTIONS

L'ensemble des participants au Séminaire Atelier a félicité la Délégation Générale et le Gouvernement pour l'initiative d'organiser cette première concertation entre les acteurs de la filière et pour la qualité des travaux.

Les participants ont également remercié le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement pour sa décision d'institutionnaliser la présente rencontre.

Ils ont également réaffirmé leur disponibilité à participer à tout dialogue pour la solution des grands problèmes nationaux.

LISTE DES PARTICIPANTS

(Séminaire sur la protection du riz)

N° Ord	Prénom et nom	Structure	Fonction	Adresse/Tél./Fax
1	Abdramane Bouaré	APCAM	Secrét. Général Adjoint	Tél. 22-87-25, Fax: 22-87-37
2	Daouda Tangara	APCAM	Conseiller Technique	Tél. 22-87-25, Fax: 22-87-37
3	Dramane Coulibaly	Chambre Agriculture	Président CRA	Ségou, Tél. 320-347
4	Abdoulaye Samakassy	Chambre Agriculture	Président CAL	Niono
5	Sékouba Diarra	DNSI	Directeur Général Adjoint	T. 22-48-73, Fax: 22-71-45, BP:12
6	Kamogo Samaké	CCIM	Secrétaire Administratif	T. 22-57-64 (CCIM), BP 382 Ségou
7	Cheickna Sissoko	CCIM	Vice-Président CAGCDM	T. 22-50-36, 22-96-45, Fax: 22-21-20
8	Ousmane Sidibé	CCIM	Secrét. Général CAGCDM	T. 22-50-36, 22-96-45, Fax: 22-21-20
9	Oumar Traoré	COC/PRMC	Secrét. Permanent COC	Tél. 22-49-53
10	Nafissatou Guindo	DNAE	Directrice Adjointe	Tél. 22-57-20, Fax: 22-80-46
11	Sékou Sangaré	DNAE	Chef Division	Tél. 22-35-77
12	Amadou Togola	Direction Douanes	Chef S. Econométrie	Tél. 22-53-33, 22-57-74
13	Adama Coulibaly	MDRE/CPS	Chef Division Planification	T. 22-82-40, 22-72-20, Fax: 23-19-39
14	Ousmane Sanogo	IER	Chef Programme ECOFIL	Tél. 22-59-04
15	Dassé Bouaré	DNA	Directeur Général Adjoint	Tél. 22-39-14, Fax: 22-24-43
16	Abdrahamane Coulibaly	DNT	Chargé d'études	Tél. 22-41-12, 22-64-63
17	Fodé Kanté	UNCTRM	Chef Administratif et Financier	Tél: 22-98-19
18	Ibrahim Diallo	SATIME	Président	Sans téléphone
19	Malick Diallo	SYNTRUI Ségou	Secrétaire Général	Ségou, Tél. 320-558

N° Ord	Prénom et nom	Structure	Fonction	Adresse/Tél./Fax
20	Ismaila Konaté	CERPOD	Opérateur de saisie	Tél. 22-30-43
21	El Hadj Oumar Tall	Délégation Générale	Délégué Général	Bamako, Tél. 23-15-33; Fax: 23-15-94
22	Aly Diallo	Délégation Générale	Adjoint Délégué Général	Bamako, Tél. 23-15-33; Fax: 23-15-94
23	Moustapha Dème	Délégation Générale	Consultant	Tél. 22-72-30
24	Salifou B. Diarra	SIM/OPAM	Chef Cellule SIM	Tél. 22-40-73
25	Fernand Traoré	Office du Niger	PDG	Ségou, Tel. 320-292; Fax: 320-140
26	Ilias D. Goro	Office du Niger	DADR	Ségou, Tel. 320-292; Fax: 320-140
27	Sinaly Thiero	Office du Niger	Chef Suivi/Evaluation	Niono, Tel. 35-21-78
28	Mamoutou K. Djiré	Office du Niger	Propriétaire décortiq.	Zone Macina (Kokry)
29	Oumar Sacko	Office du Niger	Délégué Général	Zone Niono
30	Issa Ouédraogo	Office du Niger	Exploitant	Zone N'Débougou
31	Issa Traoré	Office du Niger	Exploitant	Zone Kouroumari
32	Siméon Ouédraogo	Office du Niger	Exploitant	Zone Macina
33	Oumar Dicko	Office du Niger	Propriétaire décortiq.	Zone Niono
34	Nouhoum Mallé	Office du Niger	Propriétaire décortiq.	Zone N'Débougou
35	Abou Diarra	Office du Niger	Propriétaire décortiq.	Zone Niono
36	Amadou Baba Touré	Office Riz Ségou	Directeur Général	Ségou, Tél. 320-457
37	Ahmadou Malick Konta	Office Riz Ségou	Chef Division Production	Ségou, Tél. 320-326
38	Amadou Cissé	Office Riz Mopti	Représentant PPIV	Tél. 420-175, BP: 63
39	Issa Niaré	Office Riz Mopti	Représentant ORM	Tél. 420-055, BP: 161
40	M'Bouillé Koité	PR Baguineda	Chef Division Vulgarisation	Tél./Fax: 22-71-92

N°	Prénom et nom	Structure	Fonction	Adresse/Tél. Fax
Ord				
41	Abdoulaye Diarra	Exploitant	Délégué Molodo	Zone de Molodo
42	Mahamadou Baba Koné	SATIME/Observateur	Secrétaire Général	Bamako
43	Sidiki Camara	D.R. Transports	Directeur Régional	Ségou
44	Alain Perrin	Projet FED/ON/ORS	Chef Projet	ON/ORS Ségou
45	Sjoerd Zanen	P. ARPON	Chef Programme	Ségou, Tél. 320-432
46	Boubacar Fofana	C.R. Agriculture Ségou	Secrétaire Général	CRA Ségou, Tél. 320-347
47	Francis Nader	Grands Moulins Mali	Agent Commercial	Groupe Achcar Bamako
48	Abdramane Traoré	SIM/OPAM	Conseiller Technique	Tél. 22-40-73
49	Laurent Vandome	BCEOM	Chargé d'études	en mission d'études à Molodo
50	Raphaële Ducrot	Retail/URDOC	Chef URDOC	Zone Niono
51	Blaise Leenhardt	OSIRIZ	Président	T. 40-063-385, Fax: 40-063-869
52	Siaka Traoré	D.R. Impôts Ségou	Directeur Régional	Tél. 320-381, Fax: 320-128
53	Hamadoun Kontao	CCIM	Demi-Grossiste	Bamako

SEGOU le, 29 septembre 1995

SEMINAIRE SUR LA POLITIQUE RIZICOLE

PRIX COÛTS COMMERCE

Journées des 27 au 30 juillet 1995

COMMISSION III

THEME I : Mutations sur le marché du riz; nouveaux acteurs

I.1. Non report de la consommation du riz sur d'autres céréales :

I.1.1. Situation actuelle :

Le riz entre dans les habitudes alimentaires du Mali, la solution devrait donc être de produire du riz au moindre coût. Cependant, suite à la hausse du prix du riz, des producteurs ont préféré vendre la production qu'ils auraient autoconsommée, et acheter d'autres céréales moins chères, réalisant ainsi un supplément de revenu (affirmation confirmée par les riziculteurs des zones de production ON présent dans la commission)

L'approvisionnement en riz a été régulier dans les zones de consommation. Mais, du fait de son prix, il y aurait eu un report de consommation sur d'autres produits tel le niébé, la pomme de terre. Le report aurait cependant été faible au niveau du mil et du sorgho malgré leur prix intéressant. On peut attribuer ceci à la préparation culinaire de ces produits, moins pratiques que pour les autres denrées. Les statistiques font défaut, mais ces comportements ont été fréquemment remarqués.

Cependant on peut constater que toute la production rizicole a été vendue : il y a même eu pénurie et hausse des prix, il a fallu ouvrir les importations.

Situation prévisionnelle :

En fonction de prix élevés du riz, les reports pourraient donc se faire.

I.2. Les nouveaux acteurs

Ajout à la liste : fonctionnaires en activités, commerçants étrangers.

I.3. Où interviennent-ils dans la filière

Les prix attractifs du riz ont fait qu'il s'est créé un engouement pour cette spéculation et donc sur l'ensemble des activités de la filière. Des acteurs sont intervenus à tous les stades de la filière. On observe l'apparition de personnes plus nanties au niveau de la production, et nombre de non résidents sur les réaménagements (30 à 40% en zone de NIONO).

EFFETS ?

- Effets positifs sur la concurrence
- Effets sur l'attribution des superficies rizicoles : diminution des superficies, mais l'augmentation des rendements dus aux réaménagements compenserait cette baisse des superficies.

- On note de nouvelles organisation vers un nouveau système de production ainsi, les petits périmètre irrigués.

THEME II : FISCALITE

II.1. Situation actuelle est-elle équitable

Les riziculteurs ne comprennent pas pourquoi, L'Etat ne gagne plus, puisqu'ils payent régulièrement leurs redevances... Mais les recettes de l'Etat ne provenaient pas des redevances... Elles provenaient surtout des taxes à l'importation. La suppression des taxes douanières, l'institution de la TCI à un niveau dissuasif pour empêcher les importations pose aujourd'hui des problèmes de ressources au niveau de l'Etat pour rembourser, investir, entretenir les réseaux et infrastructures primaires. D'autre part les Taxes sur les intrants ont diminué pour favoriser l'accessibilité de tous à ces facteurs de production (par exemple l'engrais à 6%).

II.2. Redistribution des avantages

Rôle régulateur de l'Etat, ses moyens : la fiscalité sur l'ensemble des agents de la filière et son intervention éventuelle sur la redevance due par les riziculteurs des zones aménagées par les finances publiques.

1. Augmenter les recettes de l'Etat par la fiscalité :

- L'accroissement de la production et de la productivité pour augmenter la consommation des intrants et grossir les recettes fiscales;
- Accroissement de la production et de la productivité pour exporter et, taxer à l'exportation. Mais les taxes renchérissent les prix des produits et, freinent la compétitivité.
- L'application de taxes sur les opérateurs : cependant, celles-ci sont reportées sur les prix, le consommateur en fera les frais.
- La question est donc de savoir quels sont les opérateurs qui font actuellement les meilleurs bénéfices sur la filière. Doivent-ils être taxés en priorité ? ne risque-t-on pas de défavoriser les éléments les plus dynamiques ?
- Nécessité de fiscaliser la vente, soumettre la revente à la TVA (10%), mais l'importance du secteur informelle rend cette action délicate. Cependant, la fiscalisation devrait permettre la régularisation de ce secteur informel.

2. La redevance :

La redevance n'est pas une taxe mais bien le paiement d'un service fournis aux riziculteurs qui bénéficient d'aménagements pour l'entretien de leurs réseaux et l'encadrement dont ils bénéficient. Cependant une part de la redevance est actuellement subventionnée par l'Etat : l'entretien du réseau primaire. En fonction des revenus cette redevance pourrait être éventuellement modulée et être un moyen pour l'Etat de jouer ici aussi son rôle de régulation.

THEME III : COUTS DE PRODUCTION DU PADDY ET PRIX DU RIZ

III.1. Améliorer les modèles des coûts de production :

Les comptes d'exploitations présentés :

Quelle est la représentativité des cas étudiés en séances plénières, dans les zones de production. Il est demandé qu'il soit procédé à des études plus représentatives au

niveau de l'IER, élaboration de fiches de suivi complètes et exhaustives (organiser la couverture de sondage, suivre des exploitations types et établir leur représentativité)

Les postes du compte d'exploitation :

N.B. : Les coûts de production doivent se rapporter à la production totale et non pas seulement à la quantité commercialisée.

Coût de production du paddy : Irrigation par gravité (Office du Niger), à titre d'illustration en FCFA/Ha (tous les travaux sont sous traités, les chiffres sont donnés par les riziculteurs présents dans la commission) :

• Semences	6 800 (15KgX185; 35KgX115)
• Engrais	
urée	44 000 (4sacsX11 000)
DAP	23 000 (2sacsX11 500)
fumure organique	4 000 (prix pratiqué sur la zone)
• Travail salarial :	
préparation du sol	20 000
repiquage,	30 000
sarclage,	7 500
récolte	10 000
• Battage	55 200 (8%X6000KgX115CFA)
• sacherie	18 000 (225X80)
• Frais financiers,	4 058 (11% sur 6mois)
• Redevance	40 000
• Amortissement du matériel (le coût du matériel est pris en compte dans les prix du travail salarial)	
TOTAL	262 308

Production : 6 000Kg/Ha

Prix de revient du Kg de paddy

43,88 CFA/Kg

Nombre de jours de travail : 85 (entre 70 à 100)

- Quantifier le volume de travail domestique (mais ne pas le valoriser pour les besoins du compte d'exploitation.)

Main d'oeuvre domestique ou, Valorisation du travail domestique : l'exploitation agricole est une entreprise, la valorisation de la journée de travail se fait à partir de la marge nette divisée par le nombre de journées de travail. Des comparaisons peuvent être ainsi faite, avec les autres spéculations, les autres secteurs d'activités, le coût officiel de la main d'oeuvre, le coût effectivement pratiqué.

Transporteur :

Compensation des freintes, se référer au code du commerce, les textes seraient éventuellement à établir, si ils n'existent pas déjà.

Les coûts des transporteurs sont liés à leur prix de revient et à la concurrence (liberté du marché), les freintes constatées au delà de la norme requise, sont donc à la charge de ses transporteurs, quitte à eux de les introduire dans leurs coûts de revient. Cependant, statistiquement parlant il est intéressant de connaître ces la valeur de ces

pertes dans le cadre de l'établissement d'un bilan céréalier (enquêtes statistiques).

Dépenses incompressibles : il s'agirait d'élaborer un "besoin minimum de revenu" régional et/ou national par des Enquêtes statistique sur les besoins minimums de consommation enquête budget), indice des prix à la consommation) à comparer ensuite éventuellement avec les revenus tirés des exploitations, à titre d'information. Mais cette information n'est pas à prendre en compte dans l'établissement du compte d'exploitation de l'exploitation agricole.

II.2. Intérêts de connaître les coûts de production

Déjà traitée dans la question. Mais l'accent doit être mis sur l'utilité de l'élaboration de ces comptes pour le "conseil" en vue de : l'aide à la gestion, l'accroissement de la productivité (élaboration de fiches normalisées, suivi annuel, comparaison; Fixation du prix d'objectif)

THEME IV : MECANISME DE PROTECTION, TAXE VARIABLE

IV.1. Périodicité de révision de la taxe variable

((Pour les productions communautaires, dans le cadre de la CDAO on ne peut par exemple, appliquer la taxe conjoncturelle, il faut être compétitif par rapport à la sous région (accord internationaux)))

Suite aux fluctuations du marché, il est difficile de fixer une périodicité de révision, le taux étant indexé par rapport au cours mondial, il faut déterminer un seuil critique à partir duquel la taxe doit éventuellement être révisée.

La fixation du prix du riz sur le marché intérieur : Elle reste libre dans le contexte actuel, cependant il existe une fourchette de prix dans laquelle ce prix doit se situer, si les producteurs et les autres acteurs doivent se maintenir, si ils souhaitent développer leurs activités dans le cadre de la riziculture. Ces prix de "références" sont le cours mondial du riz et son incidence sur le prix pratiqués dans la sous région... mais aussi et surtout, le prix que le consommateur malien est prêt à payer, au delà duquel prix il préférera s'approvisionner autrement... Le producteur et les autres opérateurs doivent y réfléchir, pour établir leur prix.

IV.2. Mode de détermination du prix d'objectif

Définition du Prix d'objectif : Un prix rémunérateur (incitatif) pour le producteur et accessible au consommateur. C'est à dire :

- *Pour le producteur et les agents de la filière* : produire au prix de revient le plus bas dans les meilleures conditions de productivité et de marge (pour le Mali) de tous les intervenants dans la filière. Ce prix peut être établi théoriquement en fonction des données établies par les spécialistes, pondéré éventuellement par quelques observations de terrain.
- *Pour le consommateur* : celui-ci choisit en fonction de la gamme de produit qui lui est offerte. Si il s'avère que le riz devient trop cher (grande marge), il est susceptible de changer ses habitudes alimentaires... c'est le consommateur qui fera son choix.

Approche d'un prix d'objectif : A partir du prix de revient du paddy déterminé dans le thème III.

Prix du paddy	: 44F
• Transport	: 1,2
• Décortiquage	: 7,5
• Pesée	: 1,0
• Manutention	: 1,0
TOTAL	: 54,7 CFA
<i>Revenu minimal</i> : 80 jours de travail rémunéré au prix du travail d'un ouvrier non spécialisé à BAMAKO (1 250 FCFA, frein à l'exode rurale) soit : 100.000 FCFA,	
• soit par Kg de paddy	: 17F
Prix du riz (taux de transformation 65%) au niveau producteur (la transformation se fait sur place grâce aux petites décortiqueuses)	
	: 110,3F
• Transport Niono/Bamako	: 10,0
• Transport NIONO/BAMAKO convoyeur)	: 1,25
• location magasin stockage	: 0,5
• Manutention	: 3,4
• Patente	: 0,1
• Frais financier	: 18,75 F
(emprunt pour l'achat de 30 tonnes de riz à 17% sur un an)	
TOTAL FRAIS INTERMÉDIAIRES	: 34,00
TOTAL prix du riz rendu BAMAKO	: 144,30
Marge opérateur (20%)	: 28,86
• PRIX AU DÉTAILLANT <i>Consommateur</i>	: 173,16
SOIT UN PRIX D'OBJECTIF ARRONDI À	: 173F/Kg de riz

Cette détermination du prix d'objectif pourrait se faire en Avril/mai.

V.3. Niveau actuellement souhaitable

Niveau actuellement souhaitable 250 francs maximum. Ce prix est établi à partir du compte précédent (V.2) mais réajusté à une production moyenne actuelle de 4,5T/Ha au lieu des 6T utilisée dans le dit calcul.

IV.4. La forme de calcul

CF. Le paragraphe V.2.

IV.5. Le taux de 16 %

Actuellement à 11% le prix du riz importé est de 275 F, ce qui est important. Une variation entre 0 et 11% paraît maximum. Les 16% ne sont pas aujourd'hui nécessaires. Implication : SUPPRESSION DE LA TVA

THEME V : DIMENSION REGIONALE ET EXPORTATION

V.1. Conquête des marchés extérieurs durables :

Il faudrait avant tout définir le marché extérieur : qualité/ quantité / prix (étude de marché).

Création d'un centre d'information (chambre de commerce/UMOA en cours, procédures à accélérer)

Nécessité d'une normalisation et d'une organisation de la filière

Mais faut-il décourager l'exportation pour satisfaire les besoins intérieurs ? l'application d'un tel processus est délicat. Cependant il faut effectivement connaître les flux de riz et de paddy à l'import/export, et oeuvrer dans ce sens pour la transparence de ses opérations.

V.2. UEMOA : accord tarifaires

Sous réserve du respect des accords pour établir une fiscalité, par exemple, on ne peut appliquer la taxe conjoncturelle,

V.3. Initiative d'une concertation sous régional

Des accords sont ils possibles dans ce sens, Mais aussi, sont-ils souhaitables. En effet, c'est la production au moindre coût qui pourra déterminer le gain des parts de marché pour l'ensemble des acteurs de la sous région. Aujourd'hui, tous ces pays souhaitent produire du riz et aménagent dans ce sens. Ce sont les plus compétitifs qui s'imposeront. Encore faut-il que des règles soient établies pour garantir les bases d'une compétitivité parfaite (aides internationales, subventions del'Etat, taxes et tarifs douaniers...).

N.B. Il existe des concession tarifères sur certains produits (produits du cru provenant de la cueillette, du sous sols, produits miniers, mais aussi, couloir traditionnel d'échange pour certaines habitudes de consommation (exemple la cola), le paddy fait parti de ces produits. Proposons d'y inclure le riz, cette libre circulation favoriserait le Mali.

THEME VI : SUIVI STATISTIQUE ET GESTION DE LA FILIERE

VI.1. Organisation et mécanisme :

Des structures ont été constituées mais elles n'ont pas fonctionnées pourquoi ? La réponse a cette question permettrait d'éviter les erreurs passées et de proposer une structure fonctionnelle.

La Proposition de la commission :

- ◆ Pilotage au niveau du MDR
- ◆ Création d'un comité interministérielle ouvert aux représentant des différents opérateurs;
- ◆ Ce comité serait doté d'un Secrétariat permanent qui travaillerait avec deux sous commission de travail
 - suivi et développement de la filière (MDR) ;
 - flux et protection : finance, transport
- ◆ Obligation de produire des rapport à échéance à déterminer.

VI.2. Diffusion de cette information

Cette information ne doit pas rester confidentiel. Quel est le meilleur réseau pour la diffuser (le SIM ?...)

VL3. Bilan céréalier :

Appuyer les recommandations de la séance plénière : affiner la collecte des données, régionaliser ... etc.

THEME VII : LA TRANSFORMATION**VII.1. Principales filières :**

Actuellement il s'agit des décortiqueuses privées. L'avenir des rizeries parait bien sombre eu égard à la concurrence des petites décortiqueuses (quels sont véritablement les coûts de décortiquage dans les rizeries mises en vente). Cette tendance ne pourra pas se retourner à moyen terme (5 prochaines années), car le critère qualité (les rizeries sont susceptibles de produire du riz de meilleure qualité) bien qu'il puisse être recherché n'est pas prépondérant par rapport aux prix offerts. La consommation actuelle de riz de "qualité" est aujourd'hui très faible par rapport à la consommation totale du riz au Mali. Cette tendance pourra s'inverser mais certainement pas à court terme.

D'autre part, dans le contexte de la qualité, des minirizeries apparaissent et sont très concurrentiels (coûts, qualités)

N.B. Doléances des exploitants : Les exploitants auraient désiré être actionnaires dans le cadre de la vente des rizeries de l'O.N. Ils n'ont pas pu soumissionner, et ne pourront plus soumissionner aujourd'hui (délais). Ils souhaitent cependant vivement faire parti de cette actionariat. Leur proposition : si l'Etat obtient des parts ils souhaiteraient partager ces parts.

N.B. Quel conseil faut-il donner à ces exploitants... Les rizeries proposées ont-elles un avenir.....

VII.2. La technologie, l'exportation:

L'exportation pour des riz de qualité doit être ciblée (quel qualité?, quantité, coût), ainsi des créneaux pourraient se dégager offrant des opportunités d'investissement à certains opérateurs économiques.

VII.3. Les petites décortiqueuses :

Efficace, mais problèmes d'entretien et de pièces de rechange. Il faudrait homogénéiser le parc. Une IER est prévue en octobre prochain dans la zone ON et ORS.

Quand au fonctionnement de ces décortiqueuses, le prix rémunérateur est estimé à 750 F le sac de 80 Kg. Or actuellement le sac est traité à 400FCFA dû fait de la concurrence. Cela ne remet pas en cause l'efficacité de ce matériel, Il faut laisser le marché s'assainir.

VII.4. L'impératif de qualité :

La qualité au même prix oui... Mais compte tenu du niveau de revenu moyen est-on prêt à payer la qualité ?

Minirizerie et rizerie sur des créneaux de consommation bien défini (export et clientèle intérieure ciblée).

SEGOU le, 29 Septembre 1995

SEMINAIRE SUR LA POLITIQUE RIZICOLE PRIX COÛTS COMMERCE

Journée des 27 au 30 Septembre 1995

COMMISSION II

THEME I : MUTATIONS SUR LE MARCHÉ DU RIZ ; NOUVEAUX ACTEURS

A. Report de la consommation

- Un report de la consommation du riz sur le mil a été observé par le SIM dans les couches urbaines à bas revenus quand le prix du riz a dépassé le double de celui du mil.

- Ce phénomène n'a pas été observé dans les couches aisées.

- Il a été contrarié par l'augmentation du prix du mil due à des acheteurs venant de l'extérieur.

- Ce report n'a été constaté qu'à partir de mai.

- On a constaté également dans le milieu de l'O.N. des ventes de riz pour achetés du mil.

B. Les nouveaux acteurs et les filières d'installation

- de jeunes diplômés, des partants volontaires et des commerçants provenant d'autres secteurs se sont portés vers la commercialisation du riz.

- Des commerçants dans le domaine du riz, des fonctionnaires installés dans les zones de production et des paysans reconvertis en commerçants se sont impliqués dans la totalité de la chaîne : production, transportation et commercialisation.

- Des opérateurs étrangers sont intervenus dans la commercialisation par l'intermédiaire de maliens

THEME II : FISCALITE

Il faut maintenir la situation actuelle où il y a de hauts revenus pour les producteurs et une disponibilité satisfaisante de riz.

Pour maintenir la situation actuelle et bien qu'il faille éclaircir la place de l'Etat, l'idée de nouvelle taxation des producteurs doit être envisagée avec prudence.

THEME III : COUTS DE PRODUCTION DU PADDY ET PRIX DU RIZ

Il ressort des calculs menés en commission pour la zone de l'O.N. :

- un coût de revient du paddy de 38 F CFA / kg
- un coût de la main d'oeuvre familiale de 19 F CFA / kg
- un Résultat brut avant amortissement de 58 F CFA / kg

- le prix de revient du riz décortiqué à la vente est de 72 F CFA par kg.

- Le prix de vente moyen au village a été de 190 F CFA / kg
- La marge brute est de 118 F CFA / kg, soit 163%, elle inclut 29 F CFA de main d'oeuvre familiale et les amortissements.

- Il faut signaler que le même calcul mené à partir de données d'un autre système de production de l'O.N. donnait des résultats très proches.

- Enfin au PPIV on arrive à un coût de revient identique en incluant la main d'oeuvre familiale, la ventilation entre coûts et m.o.f. étant différente (respectivement 22 pour les coûts et 35 pour de la main d'oeuvre, système intensif, 6T / ha)

Prix et marges du commerce à Bamako

Il ressort de l'analyse deux catégories de grossistes (stockant et vendant immédiatement) leurs marges sont très proches, compte tenu des frais financiers engendrés par le stockage : 5 à 6 F CFA / kg. La marge brute pour les détaillants serait de 15 F CFA par kilos, et le prix moyen à la consommation (novembre 94 à Octobre 95) de 246 F CFA / kg.

THEME IV : MECANISME DE PROTECTION, TAXE VARIABLE

Le prix d'objectif et la TCI devrait être fixé en Juin, après concertations avec le comité riz au vu des prix du marché et le taux de la taxe variable annoncé aux acteurs de la filière. La variation de cette taxe sera fonction des fluctuations du prix international à partir de cette date.

La question de l'évaluation du niveau des stocks commerçants et paysans a été abordée. Cette évaluation des stocks doit être utilisée comme outil d'information de tous les acteurs de la filière.

THEME V : DIMENSION REGIONALE ET EXPORTATION

- Le groupe s'est prononcé sur la nécessité de l'organisation de la filière par la concertation en vue de l'exportation, en commençant par le niveau national, avant de s'ouvrir sur les autres acteurs de la sous-région.

- Le Mali doit poursuivre les efforts actuellement en cours dans le CMAAOC (ou il est chef de file de la filière céréalière).

THEME VI : SUIVI STATISTIQUE ET GESTION DE LA FILIERE

- Le groupe à souhaité une redynamisation au niveau national du comité du riz par la DNAE, avec des réunions tous les trois mois.

- Au niveau régional l'animation devrait être faite par les délégations régionales de la DNAE.

- Il a été proposé que les problèmes de production soient pris en compte par un groupe technique formé des structures d'encadrement, des organisation paysannes, des chambres d'agriculture et des institutions de recherche. Un accord n'a pu être trouvé, l'administration de l'agriculture évoquant les nombreux travaux qu'elle même dans ce domaine.

- En ce qui concerne le bilan céréalier une réactivation de la commission CENAUR a été souhaitée.

THEME VII : LA TRANSFORMATION

La crise des décortiqueuses a été évoquée par un représentant des paysans : compte tenu des exigences de qualité qui se font pourtant par l'exportation que par la consommation intérieures l'avenir semble être au mini-rizerie.

La reprise des rizeries de l'Office ne semble pas pour l'instant intéresser les représentants des paysans.

SEGOU le, 29 Septembre 1995

SEMINAIRE SUR LA FILIERE RIZICOLE NATIONALE

PRODUCTION COÛTS PRIX COMMERCE

Journée des 27 au 30 Septembre 1995

COMMISSION I

THEME I : MUTATIONS SUR LE MARCHÉ DU RIZ - NOUVEAUX ACTEURS

Enoncé de la situation

Malgré le renchérissement du prix du riz, d'après le rapport de Monsieur HIRSH il semble ne pas y avoir eu de substitution de céréales sèches au RIZ.

Est-ce que ce non report est-il confirmé ? Existe-t-il des changements dans les habitudes de consommation au détriment du riz ?

DEBATS

- * A Bamako, le non report n'est pas visible
- * Dans la zone O.N. du fait que le riz était porteur, les paysans ont vendu leur riz et acheté du mil pour leur consommation. Ce changement outre l'effet de la dévaluation a été favorisé par la campagne de sensibilisation contre le bérubéri.
- * Pas d'informations dans d'autres localités
- * Sous réserve d'enquêtes approfondies, le non report reste à confirmer.

L'entrée de nouveaux acteurs dans la filière a été confirmée.

**Quel est le profil des nouveaux acteurs ?
A quel niveau de la filière interviennent-ils ?**

DEBATS

- * Effectivement de nouveaux acteurs se sont signalés (jeunes diplômés, retraités, déflatés, partants volontaires, commerçants d'autres secteurs, femmes) essentiellement dans la distribution et certains dans la production et la transformation. Pour ce qui est de ce dernier segment, après la dévaluation certains transformateurs ont intégré à la fois l'achat du paddy et la distribution du riz.

* On constate une intervention remarquable des femmes dans la filière tant en nombre qu'en volume acheté de riz marchand.

THEME II : FISCALITE SUR LA FILIERE

Enoncé de la situation

La fiscalité sur la filière riz se concentre sur les droits et taxes frappant le riz ou les intrants de production importés.

Il a été admis que la fiscalité doit être examinée globalement pour respecter sa fonction de répartition équitable des richesses. L'Etat tire des recettes importantes de la filière.

Après la suppression du minimum fiscal et la disparition des taxes à l'importation, l'Etat perçoit peu de ressources de la filière, qu'il finance en s'endettant pour faire faire à l'entretien des réseaux primaires dont le coût dépasse les redevances payées par les riziculteurs. La dévaluation s'est traduite par une amélioration sensible des revenus des acteurs de la filière malgré l'inflation. L'Etat (et le consommateur) apparaît comme le grand perdant.

Cette situation est-elle équitable ?

Ne doit-on pas rééquilibrer d'une manière concertée les avantages de la filière en considérant l'Etat comme un acteur ?

DEBATS

Un certain nombre d'avantages de l'Etat au niveau de la filière a été recensé : taxes sur les intrants et équipements, imports, les intrants locaux, le carburant, le crédit, le transport, les redevances, les impôts directs de certains acteurs, les revenus indirects.

Par contre au plan des désavantages, il faut noter les renoncements de l'Etat :

- . Taxes sur riz importé et exporté
- . Minimum fiscal
- . Taxes intrants et équipements importés
- . TVA sur production locale

* et les charges de l'Etat

- . Dettes pour les aménagements
- . Entretien réseau primaire
- . Tâches de services publics (entretien routes, santé, éducation, encadrement rural)

En tout état de cause, il a été admis que l'Etat doit bénéficier de moyens au même titre que les autres acteurs de la filière pour jouer son rôle.

. l'application de la TVA reste pour le long terme, ce n'est pas pour maintenant

. le réajustement des redevances est retenu comme solution possible à condition qu'il se fasse dans la concertation et de manière transparente tel que c'est amorcé.

. la moralisation du secteur distribution doit être envisagé: patentes et impôt sur le BIC sur le informels.

THEME III : COÛTS DE PRODUCTION DU PADDY ET PRIX DU RIZ

Enoncé de la situation

Il s'agit d'améliorer les modèles de coûts et de prix du riz en prenant en compte :

- la valorisation de la main d'oeuvre domestique après que les marges aient été calculées sur la base de réelles dépenses monétaires.

- les dépenses incompressibles
- les freintes de transport, les pertes liées au processus de production et les éléments permettant de les évaluer.
- les éléments de charge omis dans l'établissement des coûts de production du paddy dans les PPIV.

Eléments d'amélioration des coûts de production du paddy et du prix du riz ?

DEBATS

Il a été proposé par exemple la présentation suivante dans une optique financière

1. Coûts monétaires	:	40
(sans les postes décorticage et commercialisation)		
2. Charges non monétaires	:	30
* main d'oeuvre familiale		
* amortissements		
3. Coût de production du paddy	:	70
* marge producteur de paddy		(45)
4. Prix de vente du paddy	:	115

Un autre modèle joint en annexe a été présenté sous l'optique agronomique et qui a eu l'avantage d'être discuté avec les producteurs dont les grands postes sont les suivants :

- . Intrants
- . opérations culturales
- . main d'oeuvre
- . fournitures et services
- . autres charges (redevance eau, frais financiers sur engrais)

Ce modèle ne prend pas en compte les amortissements puisque le labour est valorisé dans le poste opérations culturales.

En conclusion, tout en adoptant le 2ème modèle, il est demandé dans le cadre de la modernisation de la filière de le rapprocher du premier modèle joint en annexe qui a l'avantage au plan méthodologique de déterminer d'abord les coûts monétaires et non monétaires pour arriver au coût de production puis au prix de vente du paddy.

Connaissance précise du coût réel moyen de production du paddy ?

DEBATS

Cas 1 : L'exercice a porté sur le cas d'un exploitant de l'O.N. dans une zone réaménagée qui transforme son paddy pour le vendre au marché de Niono.

Les postes de charges ont été quantifiés et valorisés suivant le tableau ci-joint en annexe.

Les frais financiers ont été calculés sur la base de 11% sur 8 mois.

Dans la pratique les frais de battage correspondent à 8% de la tonne battue (rendement = 6tonne/ha) et pour une hypothèse de 100 F CFA par kilo de paddy.

En réalité les frais de battage sont payés en nature soit 8% de 6 000 kg, ce qui donne 480 kg à déduire des 6 tonnes et il restera 5 tonnes 520.

La main d'oeuvre permanente est payée en moyenne de Juin à Novembre à 60 000 F CFA pour 4 ha.

1 sac de polypropiltène coûte 300 F CFA

Le prix de transport du sac du champ au village coûte en moyenne 200 F CFA

* on aboutit à un coût total de 308 686 FCFA pour les 5 520 kg et donc un coût moyen de production de 55,92 F CFA / kg arrondi à 56 F CFA / kg.

Le poste transport manutention pour le décortilage au niveau du village a été évalué sur la base de :

$$5,520 \times 75 \text{ F} = 5\ 175 \text{ F}$$

80

Le coût du décortilage pour les 69 sacs x 500 F = 34 500 F CFA

Soit une quantité de riz marchand de $5\ 520 \times 0,64 = 3\ 532,8 \text{ kg}$

* le coût de revient des 3 533 kg de riz marchand sera égal à $308\ 686 + 5\ 175 + 34\ 500 = 348\ 361 \text{ F CFA}$

soit 98,6 F CFA

Le transport de 1kg de riz du village au marché coûte 1 F et la pesée pour 1 kg coûte également 1 F.

* le coût de revient du kg bascule est donc de 100,6 F CFA/kg arrondi à 101 F/kg dans un système intégré où le paysan transforme le paddy et vend le riz dans la zone O.N. Ce n'est pas le cas partout car c'est un exploitant qui a un rendement de 6 tonnes à l'hectare.

Cas 2 : Cet exemple porte sur le cas d'un commerçant qui achète le riz au marché de Niono et illustre les marges et coûts intermédiaires jusqu'au consommateur à Bamako ce qui explique bien l'engouement pour le secteur distribution du riz local.

* <u>coût de production</u>		56 F/kg
marge paysan (105%)	59 F/kg	
* <u>Prix paddy sur le marché</u>		115 F
frais de collecte du commerçant	5F	
. manutention	: 50F/kg	
. transport rural	250 F/sac de 80 kg	
. 100F/sac		
décortilage	6,25F	
* <u>coût de revient du paddy décortiqué</u>		126,25 F
* <u>coût de revient du riz marchand</u>		197,26
(coefficient : 0,64)		
transport	1	
coût bascule	1	
* <u>coût de revient rendu marché de Niono</u>		199,26
marge commerçant à Niono (15,42%)	30,74	

* <u>prix de vente à Niono</u>		230
manutention chargement à Niono	1	
transport Niono-Bko	10	
manutention à Bko	1,25	
frais de stockage	0,5	
* <u>coût de revient rendu magasin Bko</u>		242,75
marge 1/2 grossiste	19,75	
* <u>prix de vente grossiste</u>		262,5
transport détaillant	2,5	
* <u>prix de revient détaillant</u>		265
marge détaillant	10	
* <u>prix de vente détail</u>		275 F/kg

Notons que le problème des freintes a été évoqué mais retenu qu'il est intégré dans le prix du transport, il reste au transporteur de justifier que ce prix est minoré.

On a noté qu'une réduction du taux d'intérêt donc des frais financiers à l'O.N. (6 636 x 45 000 ha = 298 F) améliorera le coût de production, donc la compétitivité de la filière.

Il faudra nuancer le coût de production du paddy dans les PPIV de 34F/kg car il n'intègre pas la redevance, l'amortissement du matériel, etc...

THEME IV : MECANISME DE PROTECTION - TAXE VARIABLE

Etat de la question

L'objectif est de protéger la filière nationale contre des variations à la baisse toujours possibles du marché international ; d'où l'idée d'une taxation variable définie à partir d'un prix objectif souhaitable sur le marché intérieur.

DEBATS

Il y a nécessité de déterminer un prix d'objectif pour protéger la production nationale et les consommateurs. C'est un prix à déterminer avec réalisme et dans la concertation entre tous les acteurs de la filière.

Il faut tenir compte des prix dans les pays voisins qui tournent autour de 300 F en cette période de crise et oscilleront entre 250 et 300 F lorsqu'il va se stabiliser de l'insuffisance de la production nationale à couvrir les besoins nationaux (300 000 tonnes) et de la réalité du prix pratiqué à Bko (275F) pour fixer le prix d'objectif.

En le fixant à 260 F on maintient la capacité d'investissement du producteur et à terme du fait de la productivité, la couverture nationale sera assurée, les prix intérieurs vont baisser et le surplus sera exporté.

La périodicité de la révision du prix objectif est fixée une fois l'an avec les différents acteurs mais au besoin révision à titre exceptionnel.

THEME V : DIMENSION REGIONALE ET EXPORTATIONS

Etat de la question

La dévaluation a entraîné une modification importante du marché sous-régional du riz : changement de politiques tarifaires des pays voisins, disparition des caisses de péréquation entraînant une augmentation significative des prix du riz et une opportunité pour les riziculteurs performants de la zone en particulier pour la riziculture malienne.

DEBATS

La solution réside dans l'augmentation de la production nationale tant en culture irriguée que semi-contrôlée en améliorant la compétitivité à travers d'une part l'amélioration des routes qui influencerait sur le coût d'approvisionnement en intrants et l'écoulement du produit, et d'autre part une meilleur organisation des professionnels de la filière.

La qualité doit être recherchée à travers l'implantation de mini-rizeries et le contrôle systématique de qualité à l'exportation pour maintenir sa durabilité.

THEME VI : SUIVI STATISTIQUE ET GESTION DE FILIERE

Il s'agit de mettre une structure de concertation en place qui se donnera les moyens de collecte et de diffusion de l'information. Elle sera composée des acteurs impliqués dans la filière et pilotée par la DNAE.

THEME VII : FILIERES DE TRANSFORMATION

A terme, les décortiqueuses atteindront leur seuil de saturation et avec les perspectives d'exportation il faudrait envisager des mini-rizeries.

COUT DE PRODUCTION DU PADDY

Hypothèse = RD = 6 T / ha

Postes de charges	Quantités	Prix Unit F CFA	Valeur (F CFA)
Semence	50 kg	150	7 500
<u>Engrais</u>			
Dap	150 kg	270	40 500
Urée	250 kg	200	50 000
Fumier Org.	Forfait		12 500
Frais financier (Dap+Urée)			6 636
Labour		20 000	20 000
Luddlage		5 000	5 000
Pépinière		3 300	3 300
Frrachage		5 000	5 000
Transport-plants		7 500	7 500
Repiquage		20 000	20 000
Désherbage		5 000	5 000
Masse oiseaux		7 500	7 500
Moisson		7 500	7 500
Mayettes		10 000	10 000
Verbier		10 500	10 500
Battage (8%)	480 Sacs		
Main d'oeuvre permanente		15 000	15 000
Facherie ficelle	69 Sacs	21 450	21 450
Transport champ-village	69 Sacs	13 800	13 800
Redevance		40 000	40 000
T O T A L			308 686

* Rapporté à la quantité de paddy produite, nous obtenons :

$$308\ 686 = 55,92 = 56 \text{ FCFA / kg}$$

5 520

* La main d'oeuvre familiale est de 18,3 et salariée à 2,7/ha

MODELE EXPLOITATION

I COUTS MONETAIRES

1. Semences
2. Engrais
3. Main d'oeuvre salariée
4. Battage
5. Redevances
6. Frais financiers

S/C Total coûts monétaires

II CHARGES NON MONETAIRES

- * Main d'oeuvre familiale
- * Amortissements

S/C Total charges non monétaires

III COUT DE REVIENT (I+II)

- * Marge du producteur

IV PRIX DE VENTE

POLITIQUE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION
DU RIZ AU MALI

I. INTRODUCTION :

Dépuis quelques années nous assistons à une augmentation de la production Agricole du Mali qui est estimée à 16% en moyenne par an. cette augmentation a été de 38% pour l'ensemble des pays du sahel pour la campagne 1991-1992.

Mais malgré ce résultat satisfaisant le déficit prévisionnel brut avant importation pour ces pays en fonction des besoins globaux se chiffrait à 820.000 T de riz pour la même campagne. La couverture de gap alimentaire est assurée par des importations estimées à 1.500.000T soit environ le double du déficit.

On peut donc dire que les importations jouent un rôle de premier ordre dans la recherche de la sécurité alimentaire des pays. D'où l'importance d'une bonne politique d'importation et d'exportation pour Mali. Cette politique constitue l'alternative pour surmonter d'une part les problèmes d'approvisionnement correct du pays en période de déficit et d'autre part à écouler les surplus dans les moments d'excédent.

L'objectif de cette note est de retracer les différentes mesures prises par le gouvernement pour régler son commerce extérieur et singulièrement pour protéger sa production rizicole et les mesures à prévoir en cas d'excédent à exporter dans les pays voisins.

II. EVOLUTION DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR AU MALI

Dans le domaine des échanges extérieurs, l'abolition totale du monopole de la SOMIEX intervenue en Août 1986 marque l'amorce de la libéralisation des échanges de certains produits. Ce processus s'est poursuivi avec les dispositions du décret n°89-194/PG-RM du 15 Juin 1989 qui fait de la liberté d'importation et/ou d'exportation le régime général, et de la prohibition le régime d'exception.

Le Décret n°89-459/P-RM du 30 Décembre 1989 portant réglementation de la campagne céréalière précise que la commercialisation et la distribution des céréales sur toute l'étendue du territoire national sont autorisées par toute personne physique ou morale exerçant en République du Mali une activité commerciale ou agricole et ayant obtenu au préalable l'agrément conformément aux textes en vigueur.

Les exportations de paddy, de riz et de mil sont libres après la couverture des besoins nationaux de consommation.

Le Contrat-plan Etat-Office du Niger 1989/90 confirme cette libéralisation progressive et précise les engagements respectifs de l'Etat et de Office du Niger.

Le Gouvernement s'est engagé à :

- maintenir dans la zone de l'Office du Niger le prix d'achat producteur du paddy fixé à 70F CFA/Kg ;
- appliquer effectivement l'ensemble des taxes douanières sur les importations commerciales de riz dont le niveau était maintenu à 33% ;
- suspendre toute importation d'aide alimentaire sous forme de riz surtout que le marché domestique des céréales est équilibré ou en situation de surplus et la suppression de toute distribution gratuite de riz ;
- programmer les importations commerciales en fonction des stocks de riz domestique existants ;
- transformer les différentes taxes prélevées sur l'importation du riz en taxe variable qui augmenterait (et ou diminuerait) automatiquement en fonction de la baisse (et ou de la hausse) du cours mondial du riz, dans le but de maintenir la compétitivité du riz local ;
- garantir que l'Office du Niger développera sa compétitivité par rapport au marché national (réduction de ses coûts, amélioration de la productivité au niveau de la commercialisation du transport, stockage et usinage du paddy et du riz ;
- Eviter un accroissement excessif du prix du riz au consommateur et contenir la hausse des prix dans les limites des besoins de l'équilibre financier de la filière.

A travers cet engagement de l'Etat on s'aperçoit que les mesures de protection de la production nationale de riz ont varié dans le temps et ont été difficiles à gérer, l'objectif poursuivi restant cependant le même, à savoir la protection du riz produit par l'Office du Niger à partir d'un paddy acheté à un prix plancher de 70F CFA/Kg.

Pour respecter ses engagements et atteindre les objectifs fixés, le gouvernement a toujours tenté de donner la priorité à l'écoulement du riz produit au Mali et de n'admettre que les importations strictement nécessaires pour couvrir les besoins des consommateurs. Ainsi il a été retenu de façon explicite ou implicite une régulation quantitative des importations.

L'examen de l'évolution de la politique d'importation confirme cette observation.

1°/- Fixation à 33% des droits de douane :

En 1981 le Gouvernement avait libéralisé les importations de riz et supprimé les droits et taxes à l'importation. De nombreux commerçants se sont lancés dans l'importation du riz. Le volume des importations contrôlées de riz a beaucoup varié selon les années. Plus de 250.000 tonnes entre 1984 et 1986, 57.000 Tonnes en 1987. Ces importations ont contribué à assurer l'approvisionnement des populations et à stabiliser les prix à la consommation. Cependant suite à la mévente du riz national durant la campagne 1986/87 le gouvernement a décidé de Mars 1987 à Juin 1988 de suspendre les importations tant que le stocks détenus par l'Office du Niger et l'Office des Produits Agricoles du Mali ne seraient pas écoulés. Les premiers titres pour les nouvelles importations furent délivrés en Juin 1988, les droits et taxes fixés à 33%.

2°/- Le Jumelage et l'institution de la base taxable :

Le principe du jumelage riz local/riz importé fut institué, ainsi que la mise en place d'une "base taxable" dont les variations périodiques devraient permettre d'obtenir le même niveau de protection que la taxe variable proposée par le contrat plan Etat Office du Niger.

Mais cette gestion quantitative est toujours difficile à réaliser à cause des constats suivants :

- les estimations des quantités à importer sont très difficiles du fait de l'incertitude des données statistiques et cela malgré les efforts de la Direction Nationale des Affaires pour élaborer un planing de ravitaillement ;
- les difficultés à cerner les quantités réellement importées;
- le jumelage avec enlèvement d'une quantité de riz local égale à la quantité désirée à l'importation a mal fonctionné, d'une part à cause des importateurs non sérieux qui avaient pris des engagements qu'ils n'ont pas respectés et d'autre part, parce que l'Office du Niger n'a pas non plus respecté son contrat (qualité du riz, retard dans les livraisons, volume livré).

Dans ce contexte difficile, on comprend la reticence des autorités à abandonner toute mesure de restriction quantitative car le seul contrôle facile à réaliser est en fait l'absence de toute importation. Mais cette facilité n'est qu'apparente, car chaque fois qu'on est obligé de rétablir des importations on est confronté à l'extrême difficulté de la gestion des conditions d'entrée ou de sortie du contingentement (date, quantité).

Par ailleurs on sait que le contingentement des quantités n'incite pas l'amélioration de l'efficacité de la filière rizicole nationale alors qu'une protection par les prix, au moyen des taxes douanières peut être conçue de façon à protéger, sans pour autant mettre à l'abri les opérateurs inefficaces.

C'est donc après une étude financée par le PRMC que le gouvernement en concertation avec ses partenaires au développement envisage la mise en oeuvre d'un mécanisme de taxation variable. Cette taxe n'a pas pu être appliquée dans l'immédiat du fait que son application exigeait une communication régulière entre la Direction de la Douane et les différents bureaux de dédouanement dispersés sur le territoire. C'est en 1991 que la taxe conjoncturelle à l'importation est rentrée en vigueur. La Direction nationale des Affaires Economiques était chargée de calculer le niveau de cette taxe suivant une formule préétablie qui tient compte du cours du dollar, du prix mondial du riz et du prix carreau usine du riz de l'Office du Niger.

Le principe du calcul était simple il s'agissait d'appliquer les taxes officielles sur la valeur CAF-Frontière, calculer le niveau de prélèvement variable conduisant à égaliser le prix frontière toutes taxes comprises du riz importé et le prix carreau usine du riz national. Le mode de calcul revient à égaliser les prix du riz importé et du riz local au magasin grossiste. En pratique sa mise en oeuvre est délicate, il faut choisir le niveau optimal des taxes fixés qui était de 33% pour éviter une hausse des prix excessive à la consommation en cas de production insuffisante de riz national et taxer des importations de riz alors que les coûts internationaux sont élevés. Il faut choisir le prix de référence sortie usine (PSU pour le riz national : plus ce prix est élevé plus forte sera la taxe variable avec des risques de proposer une protection exagérée coûteuse pour le consommateur).

Une fois ce taux calculé, la douane devrait l'appliquer.

Pour un suivi il a été mis en place une commission nationale de suivi de la filière riz composée de la DNAE Président, la DNA, l'ON, ORS, l'ORM, l'OPAM, la DNACOOOP la CCIM, tous membres.



Cette commission se réunissait une fois par mois pour examiner le planning de ravitaillement établi par la DNAE et ensemble les membres de la commission, en fonction de la production disponible déterminaient les quantités à importer et la période de l'importation afin que les importations coïncident avec la période de soudure.

Dans la pratique, le taux de la TCI a été manipulé plusieurs fois et un triple objectifs était visé à travers cette manipulation:

- améliorer l'approvisionnement des marchés par une augmentation de l'offre ;
- marquer un coup d'arrêt à la hausse continue des prix du riz ;
- sécuriser l'écoulement de la production de l'Office du Niger afin de leur permettre de décaisser son crédit de campagne.

Durant la campagne 1991-92 la TCI a été utilisée pour permettre une augmentation des recettes douanières ce qui s'est traduit par des dérapages dans l'application parce que son taux ne tenait ni compte des besoins réels, ni de la production et la consommation.

De 1991 date de son application jusqu'à la dévaluation du Franc CFA en Janvier 1994 le taux de TCI a subi plusieurs changements 40%, 25%, 5%, 0%.

Malgré les difficultés et les dérapages, au vu des résultats obtenus, on peut dire que la TCI s'est révélée un instrument simple et efficace pour la gestion du marché intérieur du riz. L'instrument n'a certes pas fonctionné exactement tel que prévu du fait de son utilisation abusive, et non à cause du système.

III. LES EXPORTATIONS :

Le Mali a des potentialités agro-pastorales énormes, , ce qui lui permet de valoriser ses produits agro-pastoraux à l'extérieur. Sa position dans le sous-espace est particulière car il commercialise tout aussi largement avec le Sénégal, la Guinée, la Mauritanie dans le sous-espace ouest, qu'avec la Côte d'Ivoire et le Burkina dans le sous-espace centre.

Dans le cadre des études menées dans le sous-espace ouest le diagnostic général était très favorable pour le Mali qui se distingue des autres pays par des atouts ci-après :

- des terres encore disponibles
- une insuffisance (potentielle et certaines années, effective) en céréales sèches ;



- des possibilités (importantes) de développement de la riziculture (compétitivité relative) ;
- une protection naturelle ;
- la stabilité du Franc CFA ;
- l'existence d'une politique céréalière véritable depuis plusieurs années qui a notamment conduit à des prix des céréales plus stables qu'ailleurs ;
- une organisation du monde rural ;
- un tissu commercial ancien et performant et les échanges quasi permanents avec ses voisins.

C'est avec ses caractéristiques qu'il faut considérer le Mali et c'est avec elles qu'il va négocier avec ses voisins.

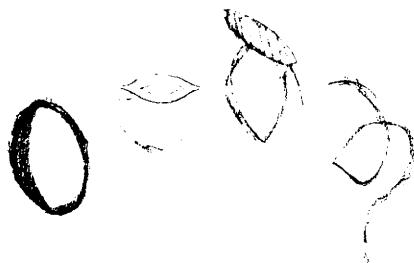
Mais à côté de ces atouts des contraintes existent :

- faibles ressources extérieures qui conduisent à rechercher l'exportation agricole ;
- environnement extérieur non maîtrisé, tant international que régional ;
- irrégularité de la production ;
- déséquilibre entre les zones ;
- faible intensification ;
- manque d'infrastructures de transport ;
- manque de financement ;
- manque d'informations sur les zones intérieures du pays et sur les pays voisins.

Ces contraintes sont à la fois des stimulants et des obstacles au commerce régional.

Fort de ces atouts et faiblesses, le Mali a opté pour un commerce extérieur libre. Le Décret n°89-459/P-RM du 30 Décembre 1989 réglementant la campagne céréalière autorisait l'exportation du paddy et du riz après la couverture des besoins nationaux de consommation. Mais jusqu'en 1994 le Mali n'a pas pu mettre en oeuvre sa politique d'exportation du fait de la surévaluation du F CFA et l'accroissement des importations dans la région qui faisaient subir au riz local une concurrence rude avec une libéralisation des importations et une baisse du prix du riz sur les marchés mondiaux. Ces facteurs ont constitué un frein important à l'augmentation de la production et de la productivité.

Malgré cette situation défavorable au riz malien, le gouvernement a suspendu en 1990 tous les droits et taxes l'exportation afin d'encourager l'exportation de ses produits agricoles. La même année, plusieurs tentatives d'exportation ont été entreprises en direction du Burkina et du Niger. Ces tentatives n'ont pas été concluantes. A l'époque ces pays avaient avantage à recevoir le riz importé à bas prix sur le marché international. Aussi les taxes prévues constituaient des recettes sûres pour les budgets.



LES PERSPECTIVES :

Déjà en 1990 les analyses comparatives menées dans le sous-espace ouest considéraient le riz malien comme compétitif par rapport à celui des autres pays limitrophes sauf pour le riz guinéen des bas fonds. Ces mêmes études prévoyaient la possibilité d'exportation du riz dans les états voisins à condition d'obtenir des gains de productivité suffisants et surtout la dévaluation substantielle de sa monnaie sans créer d'inflation.

Aujourd'hui la dévaluation du F CFA est obtenue même si elle s'étant à presque tous les pays voisins. Quant au gain de productivité on peut affirmer que le riz malien est sur la bonne voie.

Dépuis plusieurs années la production rizicole enregistre un taux d'augmentation annuel de 16% plus élevé que le taux de croissance de la consommation du riz.

L'étude de la filière riz de Mr DEME conclue que si cette croissance continue le Mali pourrait rapidement satisfaire ses besoins en consommation de riz en 1995 et pouvoir exporter dans les pays voisins. Le bilan céréalier de la campagne 1994-95 prévoyait un excédent en riz mais après la tension qui a existé sur le marché du riz en Mai il est très difficile de le confirmer. Mais ce qui est par contre sûr s'est que depuis la dévaluation nous assistons à des flux d'exportation incontrôlés vers le Burkina, la Mauritanie et même le Sénégal. Aucune Statistique officielle ne fait ressortir ces flux qui sont informels.

Quelle politique de promotion des exportations doit mener le Mali?

L'expérience a montré que le Mali ne peut pas faire une politique d'exportation très ciblée, volontariste. L'expérience de subvention du transport des exportations de 1989-90 a été un échec.

L'exportation (circuits longs) est le fait de quelques opérateurs qui ont une surface financière suffisante et disposant de réseaux de collecte et de correspondants régionaux.

De ce fait la politique de promotion des exportations est une politique en premier lieu du marché intérieur; il faut :

- accroître la concurrence sur le marché et rééquilibrer les rapports producteurs commerçants ;
- diminuer les prix et les coûts par l'accroissement des crédits aux associations villageoises et demi-grossistes ;
- améliorer la régularité du marché par la collecte-stockage commercialisation, le transport.

En conclusion pour se préparer dans une perspective à court et moyen termes d'exportation le Mali doit prendre deux mesures :

- 1°/- La première serait de revoir la politique des prix et les instruments de commercialisation en vue de renforcer la compétitivité du riz ;

Le contexte actuel du marché rizicole amène à abandonner les politiques basées sur les performances moyennes, voire médiocre et adopter une politique basée sur la performance.

- 2°/- Le Mali doit compter sur la collaboration de ses voisins pour mettre en place un système de protection efficace.

Dans ce domaine ses marges de manoeuvre sont très faibles, parce que l'intérêt de ses voisins peut être divergent.

Les politiques des pays de la sous-région sont trop différentes et reposent sur des intérêts trop divergents pour qu'une politique commune puisse être réalisable. Une politique commune ne peut être portée que sur des pôles de convergence.

Dans le cadre de l'UEMOA il serait peut être possible d'approfondir l'étude des intérêts communs aux pays de la zone. Mais en attendant une politique de concertation régionale recherchant les convergences d'intérêts paraît plus appropriée que la définition d'une politique commune. Des agences d'aide doivent aider toutes les recherches de convergences.

Si l'Etat ne peut intervenir dans l'exportation par contre la régulation des importations doit être un objectif de politique économique. Cette politique de protection est rendue nécessaire par le choix du gouvernement et des bailleurs de continuer à développer la filière riz.

IV. LA REGULATION DU MARCHÉ DU RIZ PAR L'APPLICATION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE

Les perturbations des mois d'avril- mai sur le marché du riz dans notre pays exigent que des réflexions soient rapidement menées aux fins de prendre des décisions capitales pour un développement durable de la filière riz.

Le constat d'une forte hausse sur le prix du riz à un moment où les rendements ont augmenté et où la pluviométrie revient à la normale est un fait suffisamment troublant pour qu'on y réfléchisse.

Cette réflexion doit viser d'une part à soutenir l'élan des producteurs du secteur par une réelle sécurisation de leur profit et d'autre part à assurer au consommateur l'accès au riz à un coût raisonnable.

Le Gouvernement malien a proposé à ces partenaires au développement une approche qui saurait concilier les deux objectifs pour un meilleur devenir de la filière rizicole par la proposition d'une nouvelle taxe conjoncturelle.

VI. LA TAXE CONJONCTURELLE :

En 1990 le Mali a institué la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) aux fins de protéger notre production locale contre les importations des produits concurrents. Cette taxe dont l'application a été suspendue après la dévaluation du franc CFA en 1994 fonctionnait uniquement pour le riz et le sucre. Le taux de la TCI était fonction du cours international du produit concerné et du cours du dollar du jour.

La nouvelle taxe conjoncturelle proposée s'écarte de la TCI tant par la méthode de sa détermination que , dans une moindre mesure, par l'objectif visé.

1 L'objectif de la nouvelle taxe conjoncturelle

La nouvelle taxe conjoncturelle vise à introduire dans la structure du prix du riz importé une taxe qui ambitionne de concilier trois objectifs :

- assurer aux acteurs de la filière riz un profit raisonnable;
- mettre à la disposition du consommateur le riz à un prix raisonnable ;
- assurer dans un moyen terme une réelle compétitivité au riz malien sur le marché extérieur.

11. Assurer un profit raisonnable aux acteurs de la filière :

Avec l'instauration de la nouvelle taxe conjoncturelle, un profit raisonnable sera assuré aux acteurs de la filière à travers un prix d'objectif qui leur garantira un profit suffisamment rémunérateur.

12. Disposer du riz à un prix raisonnable :

Chaque fois que pour des raisons d'ordre spéculatif les prix augmentent par rapport au prix d'objectif, les importations vont se faire puisqu'elles seront beaucoup plus compétitives que l'offre locale du fait de l'application de la taxe conjoncturelle.

13. Assurer la compétitivité du riz malien :

La hausse tendancielle du rendement de la production du riz observée ces dernières années doit conduire logiquement à une diminution de son coût de production, d'où à une diminution du prix d'objectif du riz. Dans tous les cas comme le prix d'objectif doit être déterminé en dehors de toutes considérations spéculatives, il servira de prix indicatif duquel l'on s'écartera peu. A moyen terme, le respect de cette démarche aboutira à une baisse du prix du riz local le prédisposant à concurrencer fortement les autres riz sur les marchés de la sous région.

2. Fonctionnement de la nouvelle taxe conjoncturelle :

Il s'agit en un premier temps de dégager le prix d'objectif pour le riz local malien.

Cet élément est essentiel et le résultat attendu de l'instauration de la nouvelle taxe en dépend également.

En effet si ce prix n'est pas suffisamment rémunérateur, il contribuera à casser l'élan des acteurs de la filière et en compromettra son développement.

Si ce prix d'objectif est de façon déraisonnablement élevé, il obligera la majorité des consommateurs à se détourner du riz pour s'orienter sur d'autres céréales qui lui sont substituables.

En second lieu, il s'agira de déterminer le taux de la surtaxe applicable aux fins de maintenir l'équilibre entre le prix de référence du riz local et le prix du riz importé.

Avec la mise en place d'un tel mécanisme les importations ne seront réellement avantageuses que lorsque les spéculations feront augmenter le prix du riz au delà du prix d'objectif.

Mais, tant que le riz local gardera sa compétitivité par rapport à l'importation, il constituera l'essentiel de l'offre sur le marché et s'écoulera facilement.

Le taux de la nouvelle taxe peut être modulé en fonction des périodes ou tout simplement en relation avec le cours international du riz. Dans ce second cas, le taux de la taxe conjoncturelle sera révisé systématiquement dès que la valeur CAF port africain excèdera une hausse de plus de 30 % par rapport au prix CAF précédent.

3. Mode de détermination du taux de la nouvelle taxe :

Les droits et taxes perçus présentement sur le riz sont :

- les droits de douane (DD = 5 %)
- le droit fiscal d'importation (DFI = 25 %)
- les contributions pour prestation de service (CPS = 5 %)
- le prélèvement communautaire de solidarité (PCS = 1 %)
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA = 10 %).

Ainsi la pression fiscale exercée sur le riz est d'un taux effectif de 49,6 % (avec l'incidence de la TVA).

La taxe conjoncturelle dans sa nature est une surtaxe qui doit venir suppléer l'insuffisance des droits et taxes normaux par rapport à l'objectif visé.

L'objectif visé par l'instauration de la nouvelle taxe est de réguler le prix du riz de façon à ce qu'il ait des retombées positives à la fois pour le producteur, le consommateur et l'économie de façon générale. Un tel prix est celui qui garantit les intérêts des professionnels du secteur et des consommateurs, et assure une compétitivité du riz malien sur le marché extérieur.

Compte tenu des conditions actuelles du marché national et international du riz on ne peut tendre vers un tel prix sans réviser à la baisse la pression fiscale sur le riz. Pour ce faire, les aménagements fiscaux suivants peuvent être envisagés :

- supprimer les différents droits de porte suivants : DFI = 25 % et DD = 5%, soit 30 % de pression fiscale.
- les faire remplacer par la taxe conjoncturelle variable dont le taux variera de 0 % à 30 % selon la conjoncture du marché du riz.
- maintenir les autres droits et taxes, notamment la CPS, le PCS et la TVA qui constitueront la pression fiscale normale et invariable sur le riz.

A partir de ces hypothèses la fiscalité sur le riz aux taux actuels sera la suivante :

CPS	5 %
PCS	1 %
TVA	10 %

TC (taxe conjoncturelle)

La pression fiscale constante sera donc de 16,6 %.

4. Calcul du taux de la taxe conjoncturelle

Pour une facile compréhension de la méthode les abréviations suivantes seront faites :

P.R = Prix de revient
PRF = Prix de revient frontière
TI = Transport intérieur

MI = Manutention intérieure
VFF = Valeur franco frontière
FG = Fiscalité globale
FN = Fiscalité nominale
FI = Frais intérieurs
TC = Taux d'équilibre

Le calcul se fait sur la base de la structure de prix dont modèle suit :

Hypothèses de calcul

Prix d'objectif = 250 000 FCFA T/riz
Prix CAF. PORT AFRICAIN = RM.40 137 955 FCFA/T
R.BB 149 857 FCFA/T

Taux d'équilibre

PR + 15% PR = 250 000 FCFA/tonne.
(PRF + TI + MI) (1+15%) = 250 000 FCFA/tonne
PTTC + FI + TI + MI (1+15%) = 250 000 FCFA/tonne
(VFF + FG + FI + TI + MI) (1+15%) = "
FG = VFF x TC (1+TVA) + FN
[VFF + VFF x TC (1+TVA) + FN + FI + TI + MI] (1+15%) = 250 000
VFF + FN + FI + TI + MI + VFF x TC (1+TVA) +
15% VFF + 15% FN + 15% FI + 15% TI + 15% MI +
15% VFF x TC (1+TVA) = 250 000 FCFA/tonne
(1+15%) (VFF+FN+FI+TI+MI)+VFFxTC (1+TVA) (1+15%) = 250 000FCFA
VFFxTC (1+TVA) (1+15%) = 250 000 - [(1+15%) (VFF+FN+FI+TI+MI)]

$$TC = \frac{250\ 000 - [(1+15\%) (VFF+FN+FI+TI+MI)]}{VFF (1+TVA) (1+15\%)}$$

5. Conclusion et Suggestion

Le riz est un produit très sensible au Mali tant par rapport à son poids dans l'économie du pays que par le fait qu'il soit profondément ancré dans les habitudes de consommation de la presque totalité des maliens. Ceci explique la grande attention que les autorités portent sur le marché du riz.

La nouvelle taxe conjoncturelle est proposée ici pour servir d'outil de gestion sûr et de grande flexibilité pour le marché du riz, dont la substitution aux anciennes pratiques de gestion aura l'avantage de mettre les décideurs à l'abri de pression exercée souvent par des groupes aux intérêts antinomiques.

La mise en application de la nouvelle taxe conjoncturelle aura pour effets suivants sur le marché du riz :

- faire déclencher systématiquement le mécanisme de l'importation, non cette fois-ci par une décision gouvernementale accompagnée d'une révision délicate de la fiscalité sur le riz, mais par les forces du marché suite à des déséquilibres par rapport au prix d'objectif.
- instaurer sur nos marchés des prix se rapprochant le plus près possible des prix d'équilibre grâce à la diversification des offres.

Le taux de 16,6 % préconisé est assez élevé pour donner présentement le résultat attendu puisque avec le taux de 11 % proposé par le gouvernement, le prix du riz à la consommation est d'environ 250 FCFA/kg.

Ce prix reste, on le sait, à la limite du supportable pour le consommateur. C'est pour cette raison que pour les besoins du calcul ce prix sert de prix d'objectif.

Il importe de rappeler que l'élément clé de la nouvelle politique est le prix d'objectif. C'est pour cela qu'il devient indispensable de le déterminer avec la plus grande objectivité.

Il sera un prix concensuel pour le calcul duquel tous les acteurs de la filière riz doivent contribuer. Il nous semble que les chiffres retenus lors d'un récent séminaire sur la détermination des différents coûts de production du paddy pourraient être utilisés à cette fin, sous réserve de leur actualisation.

COMMERCE RIZ/PADDY

1 Conditions Commerce Interieur du Riz/Paddy

- le commerce du riz est soumis aux règles générales du commerce au Mali qui se resument essentiellement :
 - . à l'inscription au registre du commerce
 - . à l'obtention de la patente de l'année en cours pour une classe bien déterminée
 - . et éventuellement au quitus fiscal

Il n'y a plus de restriction à la circulation des céréales à l'intérieur du pays.

2. Condirions à remplir pour les importateurs de riz

- .. Il est fait obligation à tout importateur de riz :
 - * de se faire inscrire import ou import-export dans le registre du commerce.
 - * d'avoir un n° d'identification statistique.
 - * de prendre la patente import ou import/export de l'année en cours.
 - * d'avoir le quitus fiscal.

3. Conditions à remplir pour l'exploitation

Il est fait obligation à tout exportateur de riz.

- . de se faire inscrire au registre du commerce,
- . d'avoir un n° d'identification statistique.
- . de prendre la patente export ou import/export de l'année en cours,
- . d'avoir le quitus fiscal de la période en cours.

Les coopératives et les tons villageois sont autorisés à exporter le surplus de leur production. Ceux-ci ne sont pas estreints aux obligations ci-dessus enumerées.